

Palestine Solidarité



avril 2024 | 5 €

DOSSIER VOL DES TERRES



- > **Témoignage** d'un détenu libéré du cimetière des vivants
- > **La situation des prisonnier-es politiques palestinien-nes** dans les prisons israéliennes
- > **Ventes d'armes à Israël**, la France complice

Le premier Conseil national de l'année 2024 s'est déroulé les 16 et 17 mars, dans une ambiance empreinte de gravité. La quasi-totalité des membres du C.N. étaient présents, ainsi que plusieurs militants de différents G.L. en qualité d'invités.

La réunion a débuté par l'évolution de la situation dramatique à Gaza, sans oublier la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Les images de Gaza sont toujours plus insoutenables, aux destructions s'ajoute maintenant la famine, sciemment organisée puisque des milliers de camions sont bloqués au seul point de passage; les quelques parachutages (posant d'ailleurs d'autres problèmes) ou approvisionnements par bateaux, ne résoudront rien. Les chiffres sont effrayants : il y a eu plus d'enfants morts en 4 mois de guerre que pendant les 4 dernières années de conflits partout dans le monde.

Côté israélien le plan d'attaque de Rafah est validé, et si la réprobation des États-Unis s'est renforcée, ce n'est pas au point de voter le cessez-le-feu au Conseil de sécurité.

En Cisjordanie l'économie est au point mort, la plupart des familles se retrouvent dans une situation précaire. Pendant ce temps la colonisation continue, avec son corollaire l'augmentation des violences; trois communautés bédouines supplémentaires ont été expulsées et les projets de construction de nouvelles unités d'habitation et de routes reliant les colonies sont en expansion.

Un nouveau Premier ministre a été nommé par l'Autorité palestinienne, mais il ne semble pas en mesure de faire avancer l'unité des différents mouvements politiques.

En ce qui concerne les mobilisations, celles-ci ne faiblissent pas dans leur rythme hebdomadaire, et couvrent l'ensemble des régions; il nous appartient de tout mettre en oeuvre pour renforcer la participation. La « marche sur Bruxelles », à laquelle ont participé plusieurs membres de l'AFPS, avec une arrivée à Bruxelles le 1^{er} février, a été rejointe par plusieurs cars affrétés à l'occasion. Ce rassemblement a été un beau moment de mobilisation.

Le 9 mars dernier, la manifestation nationale unitaire qui s'est déroulée à Paris a été une belle réussite, tant au niveau du nombre de participants que de sa dynamique, d'autant qu'il y a eu également des manifestations en régions.

Les actions concrètes de solidarité en faveur de Gaza sont en stand-by, car il n'est plus possible de travailler avec nos partenaires habituels. Toutefois le fonds SOS Gaza permet de mobiliser des dons qui seront affectés dès que la situation le permettra. L'AFPS reçoit des sollicitations pour des cagnottes en ligne pour permettre à des personnes de quitter Gaza. Elle ne peut y répondre en tant qu'association, les militants peuvent le faire à titre personnel, mais doivent rester très prudents quant à la réalité des demandes.

Pour ce qui concerne les campagnes BDS, celles-ci montent en puissance, notamment la campagne Carrefour, combinant la partie boycott avec le volet « Désinvestissement » en lien avec nos partenaires. Des campagnes visant des événements sportifs, pour une égalité de traitement avec l'Ukraine, sont à l'étude. En point de mire également la coopération militaire et sécuritaire, difficile à traiter car très opaque.

La campagne pour la libération des prisonniers politiques (journée mondiale le 17 avril) doit mobiliser lar-

gement, en raison de l'augmentation exponentielle du nombre des prisonniers ces derniers mois, y compris des enfants, des cas de détention administrative et des conditions de détention inhumaines avec augmentation des traitements dégradants.

Le thème du droit a été prédominant lors de ce CN, tant le droit international avec les actions intentées auprès de la CIJ et sa première ordonnance, reconnaissant le risque génocidaire et demandant la mise en place de mesures pour le prévenir, que le droit national, (décision de la cour d'appel validant définitivement la légalité du boycott, utilisation des circulaires pour entraver les actions de solidarité et les conséquences qui en découlent).

Concernant les relations avec les élus, un travail de fond a été réalisé ces derniers mois afin de faciliter les prises de contact et pérenniser les relations. La campagne pour les élections européennes doit être mise à profit pour contacter les candidats afin d'obtenir des engagements de leur part. Nous pourrions pour cela nous appuyer sur nos partenaires de la Plateforme et la CECP.

De nombreux groupes de travail ont présenté leur feuille de route, qui ont été approuvées. Le travail effectué par les GT est un point essentiel qui structure l'activité de nos militants dans la durée, en dehors des situations d'urgence où nous devons nous mobiliser.

En ce qui concerne le développement de l'AFPS, le nombre des adhésions est en hausse au 31 décembre, tendance confirmée au cours du 1^{er} trimestre, preuve de l'engagement croissant des personnes pour le respect des droits des Palestiniens. Nous avons pu agréer la création de trois nouveaux groupes locaux, d'autres étant en cours de constitution. Dernier point abordé, la tenue de notre Université d'été, qui se déroulera finalement à Angers du 7 au 10 juillet, et aura pour thème central le droit.

A. C. C.

L'Eurovision ne peut pas blanchir les crimes de guerre!

La Cour internationale de Justice a enjoint Israël de prévenir tout acte de génocide et de punir les incitations au génocide. Sans succès.

Qu'importe! L'Union européenne de Radio-télévision (UER) accueille Israël! Pourtant, en 2022, elle avait exclu la Russie. Pourtant, en 2021, la Biélorussie était écartée pour non-respect de la liberté de la presse. À Gaza, en quatre mois, une centaine de journalistes palestiniens ont été tués et la presse étrangère se voit refuser l'accès. Mais ça ne compte pas!

Il est de notre devoir de dénoncer l'instrumentalisation de la culture pour blanchir des crimes de guerre. Et le fait que la vengeance aveugle d'Israël ait été précédée par les crimes odieux du 7 octobre ne dédouane pas le pays face au droit international.

L'Eurovision de la chanson est un projet de paix. Confirmer la participation d'Israël sape sa crédibilité. Actuellement, le signal est clair : on peut commettre des crimes de guerre sans être inquiété! Que dirons-nous à nos enfants quand ils nous demanderont ce que nous avons fait?

Nous lançons un appel solennel à l'Union européenne de Radio-télévision :

Madame Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions; présidente de l'UER, Madame Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, Madame Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde, ne tolérez pas que des crimes de guerre soient absous en chanson. Refusez la participation d'Israël!

Signez maintenant sur <https://www.change.org/search> en tapant le titre de ce texte

2 Échos du Conseil national des 16 et 17 mars 2024

3 Édito

4-5 Chroniques ordinaires de l'occupation

6 Transfert forcé des Palestiniens de Gaza : jusqu'où Israël osera-t-il aller?

7 Ce que nous avons vu à Rafah

8 Des médecins et soignants français en mission à Gaza

10 Point sur la situation dans les prisons israéliennes

12 Existe-t-il encore un camp de la paix en Israël?

14 Quelles conséquences juridiques et politiques de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice du 26 janvier 2024?

16 Israël et le droit international : une réflexion sur des efforts pour mettre fin au génocide

18 Bruxelles, 1^{er} février 2024 : une journée particulière

19 Fiche formation

21 L'arsenal juridique israélien concernant la propriété foncière

22 Transformation des paysages et effacement de la Palestine

24 La situation particulière des Palestiniens d'Israël

25 La situation à Masafer Yatta

26 Jérusalem-Est, capitale menacée

28 Ventes d'armes à Israël, la France complice

29 Coopération sécuritaire : vers une « israélisation » de la sécurité?

30 Quelle paix durable? Shlomo Sand versus Jean-Pierre Filiu

32 Le mot de la rédaction

© Photo de couverture : © Omri Eran Verdi démolition d'une maison, al Jabaya, Masafer Yatta, 27-12-2023

La solution? L'autodétermination du peuple palestinien

C'est l'histoire d'un colonialisme de peuplement qui n'en finit pas de vouloir s'installer.

C'est l'histoire du vol des terres et des biens de tout un peuple qui se poursuit depuis plus de 75 ans. C'est l'histoire d'un régime d'apartheid construit méticuleusement, un régime d'oppression et de domination raciale mis en place afin de voir aboutir le projet initial.

C'est l'histoire de l'impunité totale dont jouit Israël depuis des décennies.

C'est l'histoire d'un génocide comme phase ultime pour parachever le nettoyage ethnique et la colonisation de sa terre.

Le 14 octobre 2021, Bezalet Smotrich interpellait les député-es palestinien-nes « *Vous êtes ici par erreur, c'est une erreur que Ben Gourion n'ait pas fini le travail et ne vous ait pas jeté dehors en 1948.* » Il préparait clairement une seconde Nakba.

Dès l'installation du gouvernement dont il est une des pièces maîtresses, fin décembre 2022, tout convergea : passer la vitesse supérieure dans le nettoyage ethnique, la confiscation des terres, les démolitions de maisons, la « légalisation » des colonies, leur accroissement, la violence des colons et leur armement, la répression de la résistance palestinienne, et particulièrement dans les camps de réfugiés : tenter de « finir le travail ». Dans le même temps, les accords de normalisation se poursuivaient, laissant les Palestiniens en dehors du coup, comme si l'avenir d'un peuple allait se régler à coups de dollars, d'enfermement et d'effacement.

L'année 2023 restera une année record pour la colonisation et l'assassinat de Palestiniens par l'armée et les colons. En moins de trois mois en 2024, Israël a battu les records de confiscation de terres palestiniennes depuis Oslo.

Et depuis le 7 octobre, un génocide au vu et su du monde entier, filmé en direct par les victimes – ou pire par les meurtriers eux-mêmes – des images plus atroces les unes que les autres, des témoignages glaçants, et toujours l'impunité d'Israël! Aucun acte de la France, pas d'embargo militaire ou économique, pas même le rappel de son ambassadeur. Quant à la suspension de l'accord d'association ou l'interdiction des produits des colonies qui ne serait que l'application du droit, même un génocide en cours ne permet pas d'y penser!

Non satisfait des bombardements, des tirs de drones ou de snipers, de la famine, du défaut de soins, Israël entretient le chaos en assassinant les responsables locaux qui tentent d'organiser la distribution de l'aide humanitaire, en arrêtant ou en éliminant les médecins, les enseignants, les journalistes. Tout ce qui permet à une société de fonctionner doit disparaître : les bâtiments administratifs ou culturels, les lieux de cultes, les universités, les écoles... Mention spéciale pour les hôpitaux, lieux ultimes où espérer trouver refuge. Pour parachever le tout, Netanyahu tente de profiter de l'aubaine pour « liquider » la question des réfugiés, c'est tout le sens de l'attaque contre l'UNWRA.

En cette année olympique, on peut résumer la stratégie d'Israël ainsi : plus vite, plus haut, plus fort, sur tous les fronts, par tous les moyens, vers l'État juif de la Méditerranée au Jourdain, à l'image des cartes brandies par Netanyahu devant l'assemblée générale de l'ONU en septembre dernier.

Les 75 ans de la Nakba auront vu la seconde Nakba : nettoyage ethnique, massacre, vol de terre, et colonisation, de la vallée du Jourdain à la bande de Gaza, du Naqab à Jérusalem, de Jénine à Masafer Yatta.

Ces quelques mois où les puissants ont assisté à un génocide sans l'empêcher marqueront d'une tache indélébile l'histoire de l'humanité. L'histoire se souviendra de l'Afrique du Sud et du Sud global tentant de rappeler le droit et d'imposer la fin du génocide aux côtés des peuples manifestant leur solidarité. Elle n'oubliera pas leur écœurement face à la complicité, voir la participation du monde occidental à ce génocide en cours.

Au milieu de ce génocide, ces mêmes puissances recommencent sans vergogne à penser la solution politique à la place et sans le peuple palestinien – après avoir tenté de l'invisibiliser. Nous le redisons avec force, il n'y a pas de solution militaire, seulement une solution politique. Elle passe par la reconnaissance des droits du peuple palestinien, par la fin de l'apartheid, par l'égalité des droits, par l'autodétermination. Décidément, le démantèlement du régime d'apartheid est plus que jamais à l'ordre du jour du mouvement de solidarité.

Anne Tuillon, présidente de l'AFPS, 22 mars 2024

ISRAËL ÉTERNEL ? (« ISRAEL IS FOREVER » ?)

Une vidéo, en octobre 2023, commentaire en voix off : « Derrière on a la ville de Gaza qu'on espère voir rasée très rapidement si dieu veut, [explosion] Wouah ! ... que notre aviation pilonne toute la ville. On est à 2 km de Gaza. On entend le bruit de notre aviation, donc c'est très bien... et qu'il ne reste plus rien de Gaza et qu'on puisse y installer une grande hityashvut, une grande réimplantation juive, si dieu le veut... »

... Je préfère vous montrer Gaza, qui ne sera plus qu'un champ de désolation une fois la guerre terminée... Il n'y a pas de population civile innocente à Gaza. »

Tels sont les commentaires humanistes (!) postés depuis octobre, de « maître » Nili Kupfer-Naouri, avocate franco-israélienne, qui doit savoir ce que signifie incitation à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité...

J. Fr

GÉNOCIDE JO UN SURNOM BIEN MÉRITÉ

Pour le secrétaire général de l'ONU l'offensive sur Rafah annoncée par Netanyahu serait « le clou dans le cercueil du programme d'aide ». Cela n'a pas ébranlé Jo Biden dans son soutien à Israël : il a donné son aval à l'opération puisqu'Israël s'est engagé à « évacuer des parties importantes de Rafah avant

d'éliminer le reste du Hamas ». Il continue d'envoyer des armes à l'État criminel, d'opposer des veto au Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit d'imposer un cessez-le-feu, de réfuter les crimes d'Israël. Jusqu'à quand ?

F. L.

ENTRE LE 7 OCTOBRE 23 ET LE 20 MARS 2024 APRÈS 165 JOURS DE GUERRE

À Gaza il y a **1,7 million de déplacés**, soit **75 %** de la population

Au moins **31 923 Palestiniens ont été tués et 74 096 blessés.**

Parmi les morts, on dénombre **5 479 élèves et 261 enseignants, 125 journalistes, 171 membres de l'UN, dont 168 de l'UNRWA, et 348 professionnels de santé.**

On comptabilise aussi **31 personnes mortes de malnutrition ou déshydratation dont 27 enfants, 17 000 enfants sont orphelins ou séparés de leurs parents.**

Côté israélien **250 soldats ont été tués et 1 496**

blessés, en plus des **1 200 Israéliens tués et 5 400 blessés** en Israël le 7 octobre

Il y a **134 otages**

En Cisjordanie et Jérusalem-Est : **7 422 arrestations, 422 Palestiniens ont été assassinés dont 9 par des colons, (114 depuis début 2024) et 4 690 blessés, dont 724 enfants.**

Côté israélien, **15 ont été tués, dont 4 soldats et 101 blessés.**

On note **660 attaques de colons.**

(Sources OCHA)

M. S.

INDÉCENCE COMMENT OSENT-ILS ?

Sachant qu'en une semaine **800 sacs de farine** de blé ont été livrés pour **700 000 personnes**, Sachant que chaque sac pèse 25 kg, Quelle quantité, en grammes, chaque personne recevra-t-elle ?*

Sachant que les États-Unis ont largué 38 000 repas pour...

* Soit 28,57 g/pers

F. L.

INEFFABLE DARMANIN

Lors d'une distribution d'aide alimentaire à Gaza City*, l'armée israélienne a ouvert le feu sur la foule affamée qui se pressait autour des camions, faisant plus de **110 morts** et plus de **700 blessés.**

Que croyez-vous que Darmanin fit ? Il a demandé aux préfets

- › de renforcer la sécurité autour des écoles juives
- › de mobiliser « les services de renseignement sur l'évaluation des menaces pour l'ordre public »
- › de porter une « attention particulière aux éventuelles manifestations à venir ».

* Le 28 février (Source Le Monde 2 mars 2024)

F. L.

DES « FAITS À CARACTÈRE ANTISÉMITES »

Le 12 mars dernier à Sciences Po, l'UEJF a cru discerner des « faits à caractère antisémite » à l'entrée d'un amphithéâtre où 300 étudiants étaient réunis pour dénoncer le silence de leur école à propos de Gaza. A la tribune, une étudiante juive était en train d'expliquer – stupéfiante ironie du sort – comment le sionisme instrumentalise l'antisémitisme ! Miraculeusement, les jérémiades de l'UEJF parvenaient presque instantanément au Premier ministre, au président du Sénat, à la présidente de Région, et bientôt au président de la République. Ils sont donc aussitôt montés au créneau pour dénoncer le racisme de tous ces dangereux pro-palestiniens. Le lendemain 37 étudiants juifs de l'école signaient une pétition* pour dénoncer la manipulation de ce groupuscule qui se prétend « Union des Étudiants Juifs de France ». Que croyez-vous qu'il arriva ? On nomma une commission d'enquête qui aura pour mission d'enterrer l'affaire !

B. D.

* <https://blogs.mediapart.fr/troisenun/blog/140324/etudiant-e-s-juif-ve-s-sciences-po-nous-ne-serons-pas-instrumentalise-e-s>

POURQUOI AGIR, QUAND IL SUFFIT DE DIRE ?!

Dans le nord de la bande de Gaza la famine organisée par Israël a commencé à tuer. Même cela ne fait pas réellement réagir la « Communauté internationale » ! Au Conseil de sécurité de l'ONU, Génocide Jo ne change pas d'attitude et confirme son refus d'un cessez-le-feu. La France déclare par la voix de son ministre des affaires étrangères « ce qui se passe [à Gaza] est indéfendable et injustifiable ». Mais quelles actions pour obliger Israël à laisser passer les convois d'aide humanitaire ? Pour imposer un cessez-le-feu ? Quelles sanctions ? Aucune ! Quand les livraisons d'armement, en particulier étasuniennes, cesseront-elles ? Quand l'ONU déclarera-t-elle un embargo sur les armes à destination d'Israël ? Et pourtant, il y va de l'honneur de cette « communauté internationale », de la légitimité de l'ONU, et de notre responsabilité devant l'histoire, de notre humanité ! Et de la survie du droit international ainsi que du droit humanitaire.

F. L.

Transfert forcé des Palestiniens de Gaza : jusqu'où Israël osera-t-il aller ?

En mars 2024, 85 % des 2,3 millions d'habitants de la bande de Gaza ont été déplacés de force. 60 % des bâtiments d'habitation ont été détruits par les bombardements israéliens. Des milliers de familles sont confinées dans un espace de plus en plus restreint à proximité de la frontière égyptienne, leur dénuement est total.

Le gouvernement Netanyahu cherche à déplacer l'ensemble de la population pour annexer le territoire. Mais s'il est déjà parvenu à réaliser cette première phase de nettoyage ethnique massif, il se heurte à des obstacles et à des contradictions internes pour atteindre son but.

Une Nakba XXL

1948 : 800 000 Palestiniens expulsés, 600 villages et quartiers détruits. Novembre-décembre 2023, bande de Gaza : 1,7 million déplacés, la plupart étant des réfugiés de 1948 déjà plusieurs fois déplacés. Des milliers de logements définitivement détruits, inhabitables, les infrastructures civiles totalement démolies, la terre ravagée, incultivable : tout est fait pour rendre le retour impossible. Redoutée, cette nouvelle Nakba prend des dimensions inimaginables. Si les moyens déployés aujourd'hui par l'État d'Israël et son armée sont autrement sophistiqués, les modes opératoires restent les mêmes : terreur, ordres d'évacuation de dernière minute et bombardements, massacres de civils, exécutions des combattants, destructions totales des bâtiments d'habitation et des infrastructures, exécutions des civils tentant de revenir... Seule différence : en 1948, les milices sionistes puis l'armée israélienne laissaient aux habitants une issue pour sortir des villages et fuir vers les pays limitrophes. En 2024, l'Égypte refusant d'ouvrir sa frontière à Rafah, les Palestiniens affamés sont piégés et voués à une mort certaine.

Un transfert décomplexé⁽¹⁾

Dans la continuité de la stratégie sioniste conçue dès les années 1930, le transfert des « Arabes » vers des « pays amis » est remis à l'ordre du jour. Lors de l'occupation de la bande de Gaza en 1967, le gouvernement Eshkol avait procédé au transfert de populations vers la Jordanie, puis dans les années 1970 Sharon a ordonné des expulsions punitives⁽²⁾. Aujourd'hui, Netanyahu courtise des États africains (Égypte, Congo) pour qu'ils acceptent d'accueillir des Gazaouis « évacués », il encourage l'Égypte qui aménage « une zone de sécurité » dans le nord Sinaï. Déraciner, déporter en masse des individus considérés comme des « animaux humains »⁽³⁾, tel est le sinistre « plan d'émigration volontaire ». Lors d'une conférence pour la

« victoire » le 27 janvier à Jérusalem, colons et ministres d'extrême droite ont promu la « réinstallation de Gaza et le transfert des Palestiniens qui y vivent »⁽⁴⁾. Ces tractations et ces proclamations tapageuses révèlent sans fard le caractère fondamentalement raciste, colonialiste et criminel de leurs promoteurs.

Des actes génocidaires

Le chapitre III de la requête de l'Afrique du Sud déposée devant la Cour de Justice internationale énumère et documente « les faits »⁽⁵⁾. Évoquant les déplacements forcés de populations gazaouies, les rédacteurs soulignent que l'ampleur de la destruction des bâtiments d'habitation (60 %) rend tout retour des populations déplacées impossible, et qu'aucun endroit n'est sûr. Ils concluent « Les déplacements forcés à Gaza sont génocidaires, dans le sens où ils ont lieu dans des circonstances calculées pour provoquer la destruction physique des Palestiniens à Gaza ».

Les déplacements forcés et massifs de civils palestiniens, les tentatives de transfert et les actes génocidaires en cours dans la bande de Gaza sont réalisés au vu et au su de tous les États. Si l'impunité d'Israël perdure, la politique d'effacement du peuple palestinien se poursuivra, et s'étendra à la Cisjordanie. On constate déjà un accroissement notoire des exactions dans des camps de réfugiés de Jénine, de Tulkarem...

Quel devenir pour les Palestiniens réfugiés et déplacés ?

Réfugiés de 1948 et Gazaouis déplacés internes (IDP) subissent le même sort, partagent les mêmes abris de fortune au gré de leurs déplacements. Alors que l'UNRWA est légitime et compétente pour assurer une protection à tous, Israël manœuvre pour sa suppression, espérant ainsi faire disparaître la « question des réfugiés ». Des politiciens spéculent sur l'« après », mais il ne peut être question de revenir à une situation qui était complètement anormale et contraire aux droits des Palestiniens. Le droit au retour et à la restitution des biens des réfugiés, plus que jamais, devra être mis sur la table comme préalable, non négociable. ■

Groupe de travail AFPS sur les réfugiés

Ce que nous avons vu à Rafah

Quinze parlementaires français et des journalistes sont allés en mission à Rafah du 2 au 5 février. À son retour, nous avons pu interviewer Sabrina Sebaihi, élue EELV.

Dans le contexte de plus de 4 mois d'une guerre épouvantable d'Israël contre les Palestiniens (dite Israël-Hamas), où le risque de génocide est engagé ; comment et pourquoi l'idée de votre délégation s'est-elle constituée ?

Sabrina Sebaihi : Nous nous demandions, séparément, comment nous pouvions agir plus activement et concrètement pour un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza. Éric Coquerel a proposé qu'une délégation de parlementaires se rende à Rafah dès novembre, départ qui a été retardé pour des raisons de sécurité de la délégation. Cette proposition a été faite aux membres de la NUPES du GEVI⁽¹⁾, ainsi qu'à certains membres du GEVI hors NUPES. Tous n'ont pu venir.

Notre premier but était de témoigner de la situation sur place. C'était également un moyen de faire revivre une diplomatie parlementaire ; de montrer notre soutien aux Palestiniens ; qu'en France des avis divergents existent ; qu'ils y ont des amis ; en portant la parole de Français qui toutes les semaines sont dans la rue pour demander le cessez-le-feu ; également porter un message de soutien aux ONG qui sont en grande difficulté.

Il est plus que jamais difficile (et dangereux) d'entrer dans la Bande de Gaza. Comment vous êtes-vous préparé-es ?

S. S. : Notre sécurité était la priorité. Les autorités égyptiennes ont donné les autorisations. L'ambassade de Palestine au Caire a également contribué. L'Égypte donne les autorisations de son côté. Coté Gaza, ce pouvoir revient au gouvernement israélien. Donc impossible d'entrer.

Quels contacts avez-vous pu nouer à Rafah ?

S. S. : Nous avons pu rencontrer des acteurs majeurs de l'aide à Gaza. Nous avons rencontré des représentants de l'UNRWA qui nous ont alertés sur le risque de cessation de leur activité faute de moyens financiers si les six principaux pays donateurs arrêtent leur financement. Les attaques d'Israël ont pour objectif d'empêcher l'exercice du droit au retour. Nous devons nous battre pour que la France ne suspende pas ses versements.

Le Croissant-Rouge égyptien nous a décrit les difficultés auxquelles il est confronté pour acheminer l'aide humanitaire fournie par de nombreux pays. Des centaines de camions, bloqués sur des kilomètres remplis de matériel attendent les autorisations israéliennes pour entrer dans la bande de Gaza. Des entrepôts et des chambres froides pour stocker les produits qu'Israël refuse de laisser entrer ont dû être construits.

Israël ne laisse passer qu'une ambulance par jour pour emmener des malades, des blessés, en Égypte. L'armée d'occupation cible délibérément le personnel soignant lorsqu'il intervient auprès de blessés victimes des tirs israéliens. Nous avons rendu visite à des blessés hospitalisés à l'hôpital El-Arish au Caire. Les membres d'une même famille peuvent être pris en charge dans différents pays : Émirats arabes unis,

(1) Groupe d'études à vocation internationale pour la Palestine



Délégation des parlementaires devant la porte de Rafah

Turquie, Égypte. Les familles sont éclatées et n'ont pas de nouvelles des uns et des autres.

Les représentants de l'AN et du Sénat égyptiens que nous avons rencontrés nous ont dit être surpris et choqués par la position de la France, son alignement avec d'autres pays, sans demande de cessez-le-feu.

Ils nous ont expliqué pourquoi ils ne souhaitent pas laisser entrer la population de Gaza, par crainte d'une seconde Nakba sans retour possible ; l'extension du conflit dans le Sinaï ; l'embrassement de la région et l'entrée de l'Égypte dans le conflit. De plus, l'Égypte vit une crise économique, aggravée par la fermeture du canal de Suez (50 % de l'économie en est tributaire) et compte 10 millions de réfugiés.

Des infirmières et médecins français au sein de l'organisation PalMed ont témoigné de ce qu'ils ont vu et pu faire, face à une situation de chaos total dans un hôpital où les réfugiés sont dans des conditions sanitaires inimaginables. Sans médicaments, ni anesthésiants, avec des moyens médicaux précaires. Ils ont dû trier à même le sol les personnes qu'ils étaient en capacité de soigner, en fonction de leur état et des médicaments disponibles. Le taux de décès en réanimation était de 90 %. Ils n'ont vu et soigné que des civils.

Ce sont les Américains qui ont obtenu d'Israël leur autorisation d'entrée. Les difficultés de la France pour obtenir des accords de transit de nos ressortissants montrent le poids réel de la France pour Israël.

Nous avons rencontré au Caire l'ambassadeur de la Palestine. Il a exprimé l'espoir de paix ; celui de l'existence de l'État palestinien aux côtés de l'État israélien. Il nous a aussi alertés sur la situation critique et inquiétante des Palestiniens bloqués en Égypte, dont 13 000 étudiants.

D'une façon générale, un grand nombre de matériel est refusé sous prétexte de sécurité, ainsi que tout matériel qui peut permettre l'autonomie : médical, photovoltaïque, électrique, panneaux solaires. Même des boîtes de jouets en bois sont refusées. Malgré toutes ces horreurs, tous nous ont dit vouloir revenir à Gaza.

(1) Statut de Rome : La déportation et le transfert forcé de population sont un crime contre l'humanité (article 7/1.d) et un crime de guerre (article 8/2.a vii).

(2) Jean-Pierre Filiu, *Histoire de Gaza*, Ed Pluriel 2015, p. 199-212.

(3) Terme employé par le ministre de la défense israélien, Yoav Galant le 10 octobre pour qualifier les Gazaouis.

(4) <https://www.haaretz.com/israel-news/2024-01-28/ty-article/ministers-from-netanyahu-party-join-thousands-of-israelis-at-resettle-gaza-conference/0000018d-512f-dfdca5ad-db7f35e10000>

(5) <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/192/introduction-instance>

Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël) articles 55 à 60. 29/12/23.

De retour à Paris, quel est votre état d'esprit vis-à-vis du traitement de la situation en France que ce soit dans le monde des médias ou de la politique ?

S. S. : La conférence de presse s'est bien passée, mais a connu davantage de retentissement dans les médias internationaux que dans les médias français. Il y a un « deux poids deux mesures » évidents : 29 heures de journaux télévisés (59 JT) sur TFI et France 2, dont cinq minutes consacrées à la Palestine, avec des informations incomplètes.

Notre besoin de transmettre passe essentiellement par les réseaux sociaux et nos prises de parole en réunions publiques.

La France semble évoluer dans son discours officiel, mais il y a peu de changements sur le terrain politique, diplomatique ou des sanctions. Votre mission aura-t-elle un impact à ces niveaux ?

S. S. : Le fait d'avoir témoigné au parlement de ce que nous avons vu, de nos rencontres avec les différents acteurs et témoins a augmenté notre crédibilité. Avant nous étions hués lors des questions au gouvernement. C'est moins le cas. Un cessez-le-feu immédiat et permanent, est réclamé maintenant par le ministre.

Nous voulons continuer à partager ce que nous avons vu, déposer des résolutions, faire rentrer la Palestine dans le débat public, sereinement sur la base du respect du droit international.

➤ Imposer des sanctions économiques à Israël : Bloquer la vente d'armes, suspendre tous les accords de commerce, suspendre l'accord d'association avec l'UE, désinvestissement des entreprises françaises de leurs intérêts là-bas.

➤ Saisir la CPI contre Netanyahu, comme cela a été fait pour Poutine. C'est le sens de la résolution que nous avons déposée et qui

doit être débattue au sein de l'AN. La lumière doit être faite sur ce qu'il s'est passé le 7 octobre et depuis cette date, des deux côtés, y compris en Cisjordanie occupée. Les mesures appliquées à la Russie doivent l'être contre Israël.

➤ La France bouge, parle d'un cessez-le-feu et non plus d'une trêve. Elle a réaffirmé qu'elle ne reconnaîtra jamais les colonies. Alors que le parlement français a déjà voté la reconnaissance de la Palestine, Macron indique que ce sujet n'est plus tabou.

➤ Nous avons demandé un RDV avec le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour échanger sur la position et les actions de la France. Nous allons relancer le ministre sur les ventes d'armes et à propos de la coopération militaire. Les États qui vendent des armes à Israël sont complices. La France doit prendre ses responsabilités.

➤ Thomas Portes (LFI) suit le dossier des soldats franco-israéliens qui rejoignent l'armée israélienne, commettent des crimes, se mettent en scène. Des avocats montent des dossiers afin qu'ils soient poursuivis.

➤ Un réseau de parlementaires européens se crée pour peser à ce niveau, l'Europe a un rôle à jouer.

Avez-vous un message particulier pour nos lecteurs ?

S. S. : Malgré un sentiment d'impuissance, continuons à parler des Palestiniennes et des Palestiniens, à les faire exister, dire que ce peuple existe et qu'il est en train de se faire massacrer aux yeux de tous.

Écrivez, interpellez vos élu-es, rencontrez-les, poussez-les à agir. C'est l'opinion publique qui renversera les choses. Elle redonne énormément d'espoir aux Palestiniens.

Propos recueillis par C. P.

Membres de la délégation :

Assemblée nationale : Soumya Bourouaha, Jean-Victor Castor, Éric Coquerel, Sébastien Delogu, Alma Dufour, Pascales Martin, François Piquemal, Thomas Portes, Sabrina Sebaili, Ersilia Soudais, Andrée Taurinya, Jean-Marc Tellier. Sénat : Abdeljalil Idyoussef, Akli Mellouli, Anne Souyri

Des médecins et soignants français en mission à Gaza

Depuis le 7 octobre, PalMed, une association française et européenne de médecins engagés depuis 2008 dans la coopération médicale avec la Palestine, s'est particulièrement investie pour assurer des soins à la population palestinienne de la bande de Gaza.

À partir de novembre 2023, cette association a ouvert une dizaine de centres de soins dans les camps de réfugiés du sud et un projet tenait particulièrement à cœur aux médecins et soignants de PalMed : partir en mission dans les hôpitaux pour soutenir leurs collègues palestiniens.

Il leur a fallu des mois d'efforts pour obtenir les autorisations nécessaires, et c'est finalement en coopération avec une fondation américaine qu'ils ont pu mener leurs missions associant des médecins français, anglais, suédois, jordaniens et états-unis. La composition des missions a toujours été concertée avec les équipes des hôpitaux palestiniens.

La première mission, à laquelle participaient sept médecins et soignants français, a réussi à entrer dans la Bande de Gaza le 25 janvier. Depuis, les missions se succèdent tous les 15 jours environ.

Le nord étant rendu totalement inaccessible par l'armée israélienne, les interventions ont été programmées dans le sud, en se centrant sur l'hôpital Nasser, le plus grand hôpital de Khan Younis, et sur l'hôpital européen, situé entre Khan Younis et Rafah. Mais l'hôpital Nasser était déjà assiégé par l'armée israélienne, qui l'a finalement investi, a enlevé son personnel et a mis l'hôpital hors d'usage : les missions se sont donc recentrées sur l'hôpital européen, ainsi que sur l'hôpital mère-enfant de Rafah.

Le docteur Raphaël Pitti, qui menait cette première mission, est particulièrement expérimenté pour les interventions dans des contextes de guerre. Et pourtant, il a témoigné n'avoir jamais vu une telle situation, un secteur de santé volontairement détruit par les attaques israéliennes, le manque de moyens, d'anesthésiques, d'antiseptiques rendant toute intervention hasardeuse alors que les blessés affluaient tous les jours. Il a fallu trier, renoncer à soigner, amputer plutôt que tenter de réparer les membres blessés, laisser des blessés mourir sans accompagnement ni sédatif.

Plusieurs médecins et l'infirmière de retour de la première mission se sont exprimés à l'Assemblée nationale à l'invitation d'un groupe de députés⁽¹⁾, ils ont rendu compte de la situation sanitaire et humaine à laquelle ils ont été confrontés, de l'afflux des blessés, de la présence massive de réfugiés cherchant un lieu supposé sûr jusque dans les couloirs de l'hôpital qui rendait la situation particulièrement chaotique. Ils ont été frappés par la gravité des blessures, par le fait que toutes les victimes étaient civiles, victimes des bombardements mais aussi ciblées par des snipers, par les blessures et traumatismes subis par les enfants. « Il devrait y avoir une limite que tout être humain devrait se poser, c'est celle des enfants » a rappelé l'infirmière, Imane Maarifi. Ils ont pu constater que les maladies chroniques, comme l'insuffisance rénale ou le diabète, ne pouvaient plus



Pascal André dans un camp à Gaza

être prises en charge ; ils ont aussi témoigné des conditions indignes dans lesquelles les femmes doivent accoucher et tenter de prendre soin de leur nouveau-né trois heures après l'accouchement, trois jours après une césarienne, repartant avec leur seul vêtement pour aller le plus souvent sous une tente. Ils expriment leur inquiétude sur la promiscuité, le dénuement, la sous-alimentation, les maladies contagieuses. Le décompte des morts officiels est largement sous-estimé.

Mais c'est avant tout l'humanité, la dignité, le courage, la qualité d'accueil et la compétence de leurs collègues palestiniens qui les ont le plus frappés. Les médecins et les infirmiers palestiniens sont souvent en poste pratiquement sans interruption, depuis le début de l'agression israélienne. Beaucoup ont dû fuir les hôpitaux de Gaza-ville et du nord de la Bande de Gaza, investis par l'armée israélienne, et ont mis leurs compétences à disposition des hôpitaux en arrivant à Khan Younis et Rafah. La plupart avaient tout perdu, leur famille comme leur maison et leurs documents personnels, d'autres devaient aussi trouver le temps de chercher à subvenir aux besoins de leur famille, dans une situation où tout devient introuvable. Tous les membres des missions successives insistent sur les liens forts tissés avec leurs collègues palestiniens et sur le déchirement de leur départ en fin de mission.

Participant à la deuxième mission, le docteur Pascal André, urgentiste et infectiologue, a recueilli la parole profondément humaine de dizaines de civils, et de soignantes et soignants palestiniens. Ils nous interrogent sur l'indifférence du monde à leur calvaire, sur l'acharnement de l'armée israélienne à s'en prendre aux civils, aux infrastructures de santé, aux soignants et à leurs familles. Ils veulent que leur parole en tant que Palestinien-nes soit entendue, ils veulent croire à l'avenir, à la justice internationale, à la reconstruction de leur pays.

Comme nous le rappelle le docteur Pascal André, « il faut entendre ces voix humaines qui nous demandent de sortir de nos silences et du déni du droit international, aux conséquences désastreuses, pour cette humanité qui nous est commune ».

B. H.



Intervention chirurgicale à Gaza

(1) <https://youtu.be/C6z1H98hC0Y>

Point sur la situation dans les prisons israéliennes

L'État d'Israël a toujours utilisé les arrestations et les emprisonnements massifs, y compris des enfants comme un moyen de harcèlement pour terroriser le peuple palestinien et créer un sentiment d'insécurité permanent. Le système carcéral mis en place par Israël est une pièce maîtresse de la colonisation. La situation des prisonnier-es politiques s'était déjà considérablement aggravée après la constitution par Netanyahu de son gouvernement le plus fasciste qu'il y ait eu. Elle est dramatique aujourd'hui.

Depuis le 7 octobre, le nombre d'arrestations, de mandats de détention administrative, d'actes de torture a considérablement augmenté. Les conditions de détention, le traitement inhumain des prisonniers par les soldats israéliens, le personnel pénitentiaire sont plus que dramatiques.

Plus de 7 550 personnes ont été arrêtées depuis le 7 octobre. Au 5 mars, sur plus de 9 100 prisonnier-es, 200 sont des enfants et 53 sont des femmes.

Le nombre d'arrestations et de détenus est tel qu'Israël a libéré des dizaines de détenus administratifs palestiniens « qui devaient l'être au cours du mois prochain afin de libérer de l'espace pour les détenus qui représentent un niveau de menace plus élevé ».

Les autorités d'occupation israéliennes ciblent délibérément les prisonniers libérés après chaque accord d'échange de prisonniers avec les partis politiques palestiniens. Ainsi, après l'accord pour l'échange conclu en novembre, Israël a libéré 240 prisonniers palestiniens, hommes et femmes et les autorités israéliennes ont violé les termes du dernier accord en réarrétant huit des prisonniers libérés, dont une femme et sept enfants.

Cette politique d'arrestations touche tout le monde, partout, pour n'importe quel motif : journalistes, étudiants, militants ; pour avoir écrit des posts sur les réseaux sociaux, être au mauvais endroit au mauvais moment, vivre dans un camp de réfugiés... Elle s'est intensifiée en nombre, mais également en termes de moyens, de violences et d'exactions commises à l'encontre du détenu mais également de sa famille. Les arrestations ont lieu au domicile, aux postes de contrôle militaire, mais aussi sous la pression, en arrêtant des membres de la famille, en prenant un otage donc, pour contraindre la personne à se rendre.

Les passages à tabac du détenu, voire de membres de sa famille, la destruction des biens, la saisie – les vols de bijoux, d'argent, de voitures sont récurrents.

Les témoignages d'extrême violence subis lors de leur arrestation, et pendant le transfert sont très nombreux. De même, la torture est couramment utilisée.

Le système judiciaire est également utilisé contre le détenu et son avocat et les conditions se sont dégradées. Les proches ne sont plus autorisés à assister aux audiences. De nombreux détenus n'y sont plus représentés, l'avocat ne pouvant y assister.



Walid Daqqa, prisonnier depuis 1986, emprisonné à l'hôpital Asaf Harofeh. Atteint d'un cancer non traité, cela fait 4 mois que sa famille n'a pu le voir.

Ces derniers sont également visés : fouilles à l'entrée, restriction d'accès à la zone administrative : pas d'endroit où travailler, non-réception des documents nécessaires à leur travail, dont les décisions du juge. De nombreux détenus ont été soumis à des violences physiques sur le chemin du procès. En conséquence, les avocats ont demandé que des audiences aient lieu par visio. Même à cette occasion, les prisonniers sont maltraités : alors que l'attente est longue, dans un endroit dédié, il ne leur est pas possible de manger ni d'aller aux toilettes.

Les conditions de détention sont telles que régulièrement, les prisonniers et prisonnières ont mené des grèves de la faim pour l'application des droits les plus élémentaires prévus par le

droit international. Elles s'étaient déjà aggravées depuis l'arrivée de Ben Gvir au gouvernement israélien. C'est encore pire depuis le 7 octobre. Le traitement qui est infligé aux prisonniers et prisonnières est inhumain et dégradant. Hommes, femmes et enfants sont traités moins bien que des animaux. Les actes de torture, les passages à tabac, mises à l'isolement sont courants. Les douches sont autorisées tous les 3 à 4 jours, pas de vêtements de rechange, absence de soins et de médicaments, pas de visites de la famille, et des cellules surpeuplées. Des détenus doivent se relayer pour dormir en raison du manque de

lits et de matelas. De plus, la nourriture en quantité réduite est très mauvaise en qualité.

Depuis le 7 octobre, 10 prisonniers palestiniens sont morts suite à des tortures, absence de soins, de médicaments. ■

C. P.

Munther Amira témoigne (site de l'AFPS). Voir également sa déclaration, ci-dessous et l'encadré page 27

Plaidoyer d'un Palestinien libéré Munther Amira Du cimetière des vivants : témoignage et déclaration pour les droits des détenu-es palestinien-es

C'est le cœur lourd et plein de gratitude que je témoigne de la résilience palestinienne face à l'oppression. Votre engagement inébranlable, vos écrits et votre soutien sans faille ont été la bouée de sauvetage

de ceux et celles d'entre nous qui ont supporté les caveaux des prisons de l'occupation israélienne. Aujourd'hui, je suis la voix des sans-voix, les êtres innombrables qui languissent encore dans « des cimetières des vivants », pour exprimer notre profonde gratitude et témoigner des atrocités qui attestent d'une grave crise humanitaire.

Les conditions dans lesquelles vivent les détenu-es palestinien-es constituent une violation flagrante de tous les principes d'humanité et de dignité. Soumis-es à des formes extrêmes de torture, à des traitements dégradants, ainsi qu'à la privation délibérée du minimum vital, notamment de nourriture et de soins médicaux, les détenu-es palestinien-es vivent une forme systémique de déshumanisation. L'occupation israélienne, par sa politique de détention arbitraire massive, vise non seulement à étouffer les voix palestiniennes, mais également à détruire nos existences, nos droits et notre lutte pour la liberté et l'autodétermination.

Dans le contexte du génocide en cours à Gaza et de ses conséquences catastrophiques sur l'ensemble des palestinien-es, la situation des détenu-es s'aggrave encore. Ce génocide du peuple palestinien fait oublier celles et ceux qui sont derrière les barreaux. Le lien entre les détentions arbitraires massives et la guerre contre la Palestine est indubitable et intentionnel, destiné à briser notre volonté et à étouffer toute forme de résistance contre l'occupation.

Mon calvaire personnel, de graves mauvais traitements, de privation de soins médicaux, de torture et violence sexuelle, reflète la souffrance insupportable de nombreuses et nombreux prisonnier-es. Ces prisons, semblables à des cimetières pour vivant-es, sont une symbolique frappante d'un régime colonial qui cherche à effacer notre identité, notre dignité et notre existence même. Les mesures draconiennes qui nous sont imposées – allant du refus des contacts familiaux et juridiques à la restriction des libertés humaines fondamentales – montrent un système de déshumanisation et de démolition.

Cette politique d'abus généralisés et systématiques n'est pas seulement un affront à la dignité palestinienne mais constitue une violation flagrante du droit international humanitaire, y compris de la Convention de Genève. La complicité du système judiciaire israélien – qui a un taux de condamnations alarmant des Palestinien-es et la quasi-impunité accordée aux auteurs de crimes contre les Palestinien-es – démontre un appareil judiciaire instrument de l'occupation.

Je ne peux pas exprimer assez de gratitude aux innombrables personnes, organisations et à toutes celles et ceux qui sont descendu-es dans la rue en signe de solidarité, exigeant justice pour la Palestine et appelant au cessez-le-feu. Les pressions et votre quête incessante de justice ont non seulement contribué à ma libération, mais continuent aussi à mettre en lumière la lutte en cours pour la libération de tous et toutes les détenu-es palestinien-es. Votre soutien indéfectible est un puissant témoignage de la force de l'action collective et de l'esprit indomptable du mouvement de solidarité mondiale.

La communauté internationale doit reconnaître que le sort des prisonnières



palestinien-es n'est pas un problème isolé mais le reflet d'une violence et d'une oppression systémiques perpétrées par l'occupant. Les violations généralisées et systématiques des droits, notamment par le recours à la torture, à des traitements inhumains et dégradants et au transfert forcé de détenu-es vers des prisons israéliennes, constituent de graves violations de la Convention de Genève et des crimes de guerre.

Le silence et l'inaction de la communauté internationale face à ces atrocités ne font qu'encourager Israël à poursuivre. Il incombe à tous les États, conformément à leurs obligations juridiques en vertu du droit international, de prendre des mesures immédiates et décisives pour protéger les droits des détenu-es palestinien-es. Cela implique de tenir Israël pour responsable de ses actes, et de traduire en justice les responsables de violations aussi flagrantes.

En outre, la communauté internationale doit travailler sans relâche pour s'attaquer aux causes profondes du régime colonial, en défendant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Cela implique de reconnaître et de lutter contre l'occupation illégale du territoire palestinien.

En tant que détenu libéré, j'ai été témoin des horreurs inimaginables auxquelles sont confrontées mes compatriotes derrière les barreaux. Les cicatrices de la torture, la douleur de la séparation d'avec ses proches et la peur constante de la mort sont des expériences qu'aucun être humain ne devrait jamais avoir à endurer. Pourtant, malgré ces atrocités, l'esprit du peuple palestinien reste fort et sa détermination inébranlable.

En solidarité avec ceux qui continuent de souffrir en silence, je vous exhorte à prêter votre voix à cette cause, à défendre la justice et à nous rejoindre dans la lutte pour la liberté et la dignité de tous les détenu-es palestinien-es. Ensemble, nous pouvons faire la lumière dans les ténèbres et ouvrir la voie à un avenir où les droits humains ne seront pas seulement un privilège pour quelques-uns mais un droit fondamental pour tous.

Camp de réfugiés, Bethléem, 8/3/24 – Traduction Mireille Seve

Existe-t-il encore un camp de la paix en Israël ?

Quelles sont les réactions en Israël face au massacre en cours à Gaza et à l'aggravation de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem ? Y a-t-il une réflexion des organisations de l'opposition gouvernementale sur la sortie de guerre, et le jour d'après ? Efraim Davidi, journaliste et rédacteur en chef de l'hebdomadaire communiste israélien Zo Haderech s'exprime sur ces sujets.

La guerre à Gaza : un tournant politique ?

Le 20 février le ministre des finances d'extrême droite Bezalel Smotrich a déclenché des protestations en déclarant à la chaîne publique *Kan* que le retour des 134 otages n'était « pas la chose la plus importante » pour Israël.

En réaction, les proches des otages et les militants qui orga-



Tel Aviv, le 14 février

nisaient un rassemblement devant le ministère de la Défense et le quartier général de l'armée à Tel Aviv ont bloqué la route Begin qui se trouve à proximité. Ils ont lancé un appel général pour une « manifestation de colère » contre le gouvernement. Les manifestants ont également tenté d'empêcher les voitures des ministres d'entrer dans le quartier général de l'armée où le cabinet de guerre devait se réunir.

Itzik Elgarat, dont le frère est un des otages, a entamé une grève de la faim au même endroit et a déclaré que les familles ne devraient pas envoyer leurs enfants servir dans l'armée d'occupation, ou comme réservistes, tant que le Premier ministre serait au pouvoir.

Netanyahu est confronté à trois crises politiques

En pleine guerre, la plus meurtrière que Gaza ait connue, le gouvernement israélien d'extrême-droite est confronté à trois crises politiques majeures : la fureur des familles et des proches des otages ; les protestations croissantes contre le gouvernement ; et l'échec de la mise en accusation du législateur communiste Ofer Cassif – devenu le symbole de tous les membres anti-guerre de la *Knesset*, pour la plupart des citoyens arabopalestiniens d'Israël.

En effet, le 19 février, le vote de destitution à l'encontre du député Cassif a échoué (85 voix sur les 90 nécessaires, pour 120 sièges). Les représentants des deux camps semblaient sur le point d'en venir aux mains⁽¹⁾.

Pendant le débat précédant le vote, O. Cassif a déclaré pour sa défense que « cette demande de destitution est basée sur un mensonge – selon lequel je soutiens la lutte armée du Hamas. Il n'y a rien de plus grave, il n'y a pas de pire mensonge. Derrière se cache une intention malveillante : une pression politique et la censure des voix critiques, dont celles des citoyens arabes et de leurs représentants à la Knesset, dont l'objectif est l'exclusion totale de la vie publique et parlementaire ».

La tentative d'expulsion de M. Cassif du Parlement a été la réponse à son soutien public au procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice. Il n'est pourtant qu'un des 900 Israéliens qui ont signé une pétition soutenant la plainte de Pretoria accusant les dirigeants israéliens d'extrême-droite de crimes contre l'humanité envers des Palestiniens.

Pour ce faire, le député Forer a argumenté de la loi de suspension (2016), en vertu de laquelle les législateurs peuvent exclure d'autres législateurs s'ils ont commis une infraction, dont l'expression d'un soutien « à une lutte armée » contre Israël ou « l'incitation au racisme ».

La procédure a facilement franchi les deux premières étapes : soumettre une lettre signée par un minimum de 70 députés et obtenir le soutien d'au moins trois quarts de la chambre. Elle a échoué de peu en plénière.

Malgré la réaction macarthyste contre O. Cassif, le procureur général adjoint Avital Sompolinsky et le conseiller juridique de la *Knesset* Att. Sagit Afik ont déclaré que les charges retenues étaient loin de « franchir le seuil criminel » nécessaire à la destitution. Selon les avis des conseillers juridiques, si la destitution avait été adoptée, elle aurait probablement été annulée par la Cour suprême. Certains députés de l'opposition affirment que l'objectif réel de cette démarche était de provoquer la Cour suprême.



Haïfa, le 20 janvier

Une nouvelle vague de protestations

Le week-end précédant l'« affaire Cassif », plusieurs milliers de manifestants antigouvernementaux ont appelé à des élections anticipées et à la destitution du Premier ministre à Tel-Aviv, Jérusalem, Haïfa, Be'er Sheva, Césaré et dans une cinquantaine de villes. Ces manifestations du samedi soir se répètent contre le gouvernement d'extrême-droite et Netanyahu⁽²⁾.

À Tel Aviv, des milliers de personnes ont bravé l'interdiction d'organiser un grand rassemblement contre le gouvernement devant le ministère de la Défense, officiellement en raison de la proximité de la manifestation pour les otages. Les manifestants ont bloqué la rue, allumés des feux et des accrochages ont eu lieu avec la police. D'autres faits similaires se sont déroulés sur la route côtière et en face des domiciles de plusieurs membres de la coalition, dont les législateurs Yuli Edelstein, Amir Ohana, le président de la *Knesset* et le ministre Ofir Akunis.

Des centaines de manifestants réclamant des élections et une libération immédiate des otages se sont rassemblés à Jérusalem, ce qui devient une habitude hebdomadaire pour de nombreuses personnes, alors que la guerre s'éternise et que 134 otages sont toujours détenus par le Hamas. Comme les semaines précédentes, la manifestation a débuté devant la résidence du président avec des discours de militants antigouvernementaux et s'est poursuivie sur la place de Paris, où les membres des familles des otages sont montés sur le podium devant la résidence officielle de M. Netanyahu. Nombre d'entre eux ont pris la parole pour dénoncer sa décision de veto à la poursuite des négociations pour la libération des otages, et son refus d'envoyer une délégation israélienne au Caire, où les pourparlers devaient avoir lieu.

Des membres du « bloc anti-occupation », parmi lesquels des militants du *Hadash* et du Parti communiste israélien se sont également rassemblés contre la guerre à Tel Aviv, Jérusalem et Haïfa. La police a déclaré avoir arrêté des dizaines de personnes lors de toutes ces manifestations.

À Tira, ville arabe, deux cents membres du « Partenariat pour la Paix » se sont rassemblés vendredi 16 février pour protester contre la guerre. Dans le même temps, comme chaque semaine, des dizaines de militants se sont rassemblés à Jérusalem pour exiger la fin de la guerre criminelle contre Gaza et sa population, avec le mot d'ordre : « Nous exigeons la fin des bombardements, de la famine et des déplacements de population. Nous exigeons un accord pour ramener les otages et garantir un avenir de sécurité et de liberté pour tous ».

Le président de la fédération syndicale *Histadrut*, Arnon Bar-David, déclarait le même jour : « le Premier ministre Benjamin Netanyahu doit démissionner », appelant à une première étape de « redémarrage » de l'État d'Israël, « Il n'y a qu'une seule issue, les élections. Le Premier ministre doit assumer la responsabilité de ce qui s'est passé... ». Puis, alors qu'il s'exprimait à Beersheba, il a attaqué M. Netanyahu pour son échec du 7 octobre, l'appelant à prendre ses responsabilités et à démissionner. Qualifiant le gouvernement de « désastreux », il a ajouté qu'il pensait qu'Israël aurait un nouveau Premier ministre dans les douze mois. M. Bar-David a également promis que la *Histadrut* se joindrait aux protestations et aux manifestations contre le gouvernement, ce qui a suscité des inquiétudes quant à une éventuelle

grève « nous pourrions être amenés à descendre dans la rue pour réclamer des élections », a-t-il averti.

En mars 2023, le syndicat *Histadrut* avait annoncé une grève générale dans le cadre de manifestations de masse, au moment où la coalition d'extrême-droite tentait de faire passer plusieurs projets de loi visant à reformer le système judiciaire. Cette grève n'avait alors duré qu'un seul jour, M. Netanyahu suspendant rapidement sa procédure.



Tira, le 16 février

La gauche israélienne et la guerre

Pendant 7 mois, jusqu'à l'attaque meurtrière du Hamas le 7 octobre, les forces de gauche ont défilé contre le gouvernement sous la bannière du « Bloc contre l'occupation ». Depuis, *Hadash* (Front démocratique pour la paix et l'égalité-Parti communiste d'Israël) a formé le « Partenariat pour la paix » qui s'oppose à la guerre à Gaza, avec la participation de plus de 30 organisations et mouvements, qui malgré les interdictions, ont réussi à organiser une série de manifestations et de rencontres judéo-arabes en Israël⁽³⁾.

Et même si ces voix restent très minoritaires, on commence à les entendre et il est de notre responsabilité de les relayer. ■

Efraim Davidi, traduction M. S. (27 février)

(1) La majorité des membres de la coalition des partis de droite, religieux et racistes, le *Likoud*, le Parti sioniste religieux et *Otzma Yehudit*, le parti d'extrême-droite *Yisrael Beytenu* (opposition actuelle), et les membres des partis *Haredi* (ultraorthodoxes) ont voté la destitution. La plupart des membres du Parti centriste *Yesh Atid* n'ont pas participé au vote après que Yair Lapid, absent, ait déclaré qu'il ne voterait pas. De même les membres du Parti travailliste ont boycotté le vote. Seul le travailliste Gilad Kariv a voté contre la destitution.

(2) Lors du rassemblement hebdomadaire pour le retour des otages de Gaza à Tel Aviv du 17 février, pour la première fois les organisateurs ont laissé aux familles des otages la possibilité de parler. Shlomo Alfasa Goren, un parent de Maya Goren, enlevée au kibboutz Nir Oz qui est toujours détenue par le Hamas a déclaré : « Le Premier ministre B. Netanyahu et les gouvernements successifs nous ont abandonnés pendant des années. Vous avez abandonné les survivants de l'Holocauste, y compris mes parents âgés de 93 ans, les systèmes de santé et de protection sociale, le service des urgences de Kiryat Shmona et les habitants de Sderot et d'Ofakim. Vous nous avez abandonnés ! ».

(3) Parmi les membres du «Partenariat pour la paix», on dénombre : L'Académie pour l'égalité (constituée de 800 professeurs d'universités), Itach-Ma'aqi – Femmes avocats pour la justice sociale, *Isha La-Isha* – Centre féministe à Haïfa, École de Paix du village judéo-arabe Neve Shalom-Wahat Al-Salam, La Jeunesse Communiste, Parents contre l'incarcération d'enfants, Zochot, Le cri des mères, *Yesh Gvul*, Mères contre la violence, Combattants pour la paix, *Standing Together*, Forum pour la coexistence dans le Negev, Femmes faisons la paix, *TANDI* – Mouvement des femmes démocratiques Disraeli, *Machsom-Watch*, Lutte Socialiste, Rabbins pour les droits humains, Collectif Mazrahi-civil, *Breaking the Silence*, *Free Jerusalem*, *PsychoActiv*, Travailleurs sociaux pour la paix, Forum des familles israéliennes et palestiniennes, Militants anti-colonialistes dans la vallée du Jourdain, *Torat Tzedek*, *Messarvot* et collectifs d'Israéliens expatriés aux États-Unis et en Allemagne.

Quelles conséquences juridiques et politiques de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice du 26 janvier 2024 ?

La décision de la CIJ, en réponse à la saisine de l'Afrique du Sud, a été saluée par nombre de mouvements de solidarité. Quelle importance lui attribuer et que peut-il en advenir ?

Didier Billion est un géopolitologue français, spécialiste de la Turquie et du Moyen-Orient. Il est directeur adjoint de l'IRIS. Auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages sur la Turquie et les mondes arabes, il a aussi dirigé des publications telles que *Les nouveaux visages de l'Europe élargie*, *Le rôle géostratégique de la Turquie* ou encore *Actualités de l'État palestinien*. Il vient de corédiger un ouvrage très opportun : *Désoccidentalisation – Repenser l'ordre du monde* (Éditions Agone, ContreFeux, Paris 2023).

L'Afrique du Sud bouscule le monde occidental, par la requête déposée auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ), que penser de la décision rendue le 26 janvier dernier ?

Didier Billion : La saisine de la Cour internationale de Justice par l'Afrique du Sud revêt en effet une importance considérable. Tout d'abord, et avant tout, elle répond bien sûr à une situation d'urgence existentielle pour Gaza et la Palestine. Par ailleurs, elle illustre le basculement du monde à l'œuvre. Un État du Sud prend ainsi ses responsabilités et s'affirme sur la scène internationale sans attendre une quelconque autorisation des puissances occidentales. Il ne s'agit pas d'imaginer une sorte d'évolution linéaire des relations internationales à l'avenir, mais le processus est engagé. Les États du Sud, dans

leur diversité – car l'expression « Sud global » est décidément trop imprécise et trop générale – ne veulent plus s'en laisser conter, ils n'ont plus « le petit doigt sur la couture du pantalon » devant les « grandes puissances ». Ce processus a déjà été visible au moment des processus de décolonisation, mais la structuration du monde de l'époque en bloc a empêché que les indépendances, aussi importantes fussent-elles, aillent à leur terme. Nous sommes désormais dans une nouvelle séquence.

Cette évolution peut-elle revêtir un aspect économique ou géostratégique ?

D. B. : Tout à fait ! Ainsi que démographique, politique, militaire et y compris au niveau des valeurs dont les puissances occidentales nous rebattent les oreilles. Nous savons qu'en réalité les valeurs que prônent les puissances occidentales s'arrêtent où commencent leurs intérêts. Le double standard récurrent de ces dernières n'est plus accepté par les États du Sud, sans que pour le moment ils ne soient parvenus à proposer un autre logiciel.

Mais revenons à la Cour internationale de Justice.

D. B. : Sa décision répond à une urgence existentielle et politique. En effet, une nouvelle fois, le double standard s'est trouvé illustré à propos



de Gaza. Les citoyens des États du Sud ont une forte empathie, quasi spontanée, pour la cause palestinienne. Les puissances occidentales quant à elles se sont précipitées pour soutenir Israël, ce qui a été fort mal perçu au Sud. La différence de traitement entre les réactions occidentales à l'égard de l'Ukraine et celles concernant la Palestine sont patentes. En ce sens les ordonnances de la Cour internationale de Justice (CIJ) sont d'une grande importance et constituent un point d'appui considérable pour la suite.

Bien sûr, en dépit de ces aspects positifs les bombardements israéliens n'ont pas cessé à ce stade. C'est une nouvelle preuve que l'application du droit international est toujours affaire de rapports de force.

Si les ordonnances de la CIJ concernent avant tout la situation à Gaza, elles revêtent aussi une signification beaucoup plus générale : elles symbolisent le basculement du monde à l'œuvre... Ira-t-il à son terme ? Nul ne sait.

En tout état de cause cette décision de la CIJ, c'est le mieux que l'on pouvait escompter. À une écrasante majorité, les juges ont montré que les arguments exprimés ont porté. Ils ont bien relevé « une intention génocidaire », sinon un génocide, terme dont on doit comprendre qu'en droit international il mettra du temps à être établi.

Que penser des dernières auditions (19-26 février), et du rapport israélien remis par courrier le 26 février ?

D. B. : La contradiction, c'est que l'administration des « mesures conservatoires » est juridiquement contraignante, sans l'être politiquement. Si la CIJ incarnait le droit international « appliqué », Israël aurait dû s'y soumettre. Mais le plus problématique c'est que les autres

États n'ont pas réagi à cette non-application des décisions par Israël. Au contraire a éclaté le cynisme abject des États-Unis qui, par trois fois, ont posé leur veto à des résolutions soumises au Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu immédiat. Cette situation donne une nouvelle fois un sentiment d'impunité à Israël. Cela, de nombreux États et des millions de citoyens à travers le monde ne l'acceptent plus.

Peut-on parler de faillite et/ou de faille des organisations internationales et du droit international ?

D. B. : Oui, le droit international est bafoué, ce n'est pas nouveau : on pense aux nombreuses résolutions des Nations Unies qui n'ont jamais été appliquées. La 242 de 1967 par exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. Pour mémoire par exemple, lors de la première guerre d'Irak, en 1990-1991, la résolution selon laquelle l'Irak devait se retirer du Koweït, non appliquée, a provoqué une rapide déclaration de guerre. Voilà ce que signifie la réalité du « deux poids deux mesures » ... Cette perception de l'injustice est vivement ressentie. « *Comment vous faire confiance ?* » semblent dire les peuples des États du Sud aux grandes puissances ? Le questionnement est incontournable car le droit international est en effet fréquemment bafoué par les puissances occidentales.

Votre avis au regard du droit sur les manœuvres actuelles hostiles à l'égard de l'UNWRA ?

D. B. : La volonté d'Israël a toujours été de briser cette institution, car elle symbolise pour les Palestiniens le droit de revenir chez eux, le « droit au retour ». Pour les réfugiés palestiniens et leurs descendants, l'UNWRA, au Liban, en Syrie, en Jordanie, à Gaza, en Cisjordanie a une importance considérable pour tous les aspects de la vie quotidienne, tels l'éducation, la santé, les aides sociales. Ce n'est pas un hasard, si ces attaques contre 12 personnels de l'UNWRA, non prouvées à ce jour, interviennent le lendemain de la décision de la CIJ. Le gouvernement israélien essaie d'ouvrir un contre-feu pour tenter de desserrer les pressions internationales à son encontre, aussi insuffisantes soient-elles⁽¹⁾.

Les organisations internationales et les Nations Unies sont-elles totalement bafouées ?

D. B. : Oui revenons sur le sujet : le monde ne serait pas meilleur sans l'ONU, il serait sans doute pire. Son secrétaire général Antonio Guterres est un honnête homme, il incarne des principes, mais il est isolé. Que faire ? Pour ce qui concerne les États, il faut aller vers une convergence des pressions à plusieurs niveaux, à la fois politiques et économiques. J'attache pour ce faire une grande importance aux mobilisations citoyennes. Dans nombre d'États, le niveau de ces mobilisations est élevé : on peut citer Londres, Djakarta, Le Caire, Amman, Rabat... la liste est en fait très longue, ce qui constitue autant de points d'appui positifs. En France ? Le niveau de mobilisation reste encore insuffisant, la sensibilité à l'injustice grandit, comme l'empathie avec les Palestiniens. Il faut continuer inlassablement à travailler pour renforcer ce mouvement.

Entretien avec Didier Billion, directeur adjoint de l'IRIS le 8/3/24 Jacques Frochen



(1) On lira aussi l'article de Didier Billion : « Quelles perspectives politiques pour l'Autorité palestinienne ? » <https://www.iris-france.org/184031-queelles-perspectives-politiques-pour-lautorite-palestinienne/>



Israël et le droit international : une réflexion sur des efforts pour mettre fin au génocide

Cet article, qui n'engage que son auteur, s'ancre dans le contexte du débat actuel à propos de l'affaire ⁽¹⁾ soumise fin décembre 2023 par l'Afrique du Sud contre l'État occupant, « Israël », devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), qui aborde la question du génocide en cours depuis octobre 2023 dans la bande de Gaza.

Cette affaire évoque le principe « de l'obligation à l'égard de tous, erga omnes » ⁽²⁾, de plusieurs façons. Elle dévoile notamment la possibilité d'engager des poursuites contre l'État occupant sur la base de diverses conventions des Droits de l'Homme, en l'occurrence la Convention contre la torture. Bien que l'État occupant ait ratifié cette convention, il a exprimé ses réserves sur les textes qui permettraient d'engager sa responsabilité et d'aborder les différends entre l'État occupant et tout autre État partie à l'accord.

Les violations israéliennes systématiques, les crimes continus, l'absence de responsabilité, le déni de la liberté du peuple palestinien et de son droit à l'autodétermination existent depuis des décennies. Des centaines de résolutions et de rapports internationaux, publiés par l'Assemblée générale, par le Conseil de sécurité des Nations Unies (NU) et par divers organismes et organisations internationales condamnent l'État occupant et tentent de résoudre la question palestinienne.

Le cas porté par l'Afrique du Sud devant la CIJ et les tentatives restées vaines pour mettre fin au génocide constituent des épreuves pour le droit international. Malgré l'échec de celui-ci au fil des décennies face à la situation politique et humanitaire, les tentatives pour l'imposer et l'utiliser se poursuivent, ainsi que les efforts d'interprétation des concepts et des droits d'un point de vue émancipatoire.

Au-delà de la CIJ (qui traite les différends entre les États) et de la Cour pénale internationale (qui ne poursuit que les individus) ⁽³⁾, il existe de nombreux mécanismes juridiques à même de poursuivre l'État occupant, tel que l'engagement de la responsabilité des pays tiers ou encore des poursuites devant les tribunaux nationaux comme aux États-Unis.

Par exemple, nous pouvons évoquer le recours déposé par le *Center for Constitutional Rights* devant un tribunal de district américain, en novembre 2023, basé sur le fait que l'État occupant commet un génocide contre le peuple palestinien à Gaza,

en violation de la Convention sur le génocide. Les avocats de cette affaire, affirment que l'incapacité des États-Unis à exercer une influence sur l'État occupant constitue un échec dans la prévention du génocide ainsi qu'une complicité dans sa mise en œuvre. Le procès vise, entre autres, à obtenir une déclaration selon laquelle les responsables américains ont violé leur devoir d'empêcher l'État occupant de commettre des actes de génocide en vertu du droit international coutumier, et demande également

une injonction leur ordonnant de prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour l'en empêcher. Le 31 janvier 2024, la Cour fédérale ⁽⁴⁾ a rendu une décision indiquant qu'il est plausible qu'Israël commette un crime de génocide à Gaza.

Lors du Forum économique mondial à Davos, la plainte ⁽⁵⁾ pénale déposée contre le dirigeant de l'État occupant, dans le cadre de la compétence universelle, par le Groupe d'action judiciaire contre les crimes humanitaires, basé en Suisse, constitue une autre réussite. Cependant la question de l'immunité diplomatique des chefs d'État, qui reste un sujet très controversé ne permet pas de rendre cette plainte effective. Nous pouvons

toutefois noter que la Suisse a précédemment négligé la question de l'immunité dans une affaire contre le président de la Gambie.

Nous pouvons également citer le recours rejeté par le tribunal néerlandais : un groupe de militants des droits de l'Homme souhaitait empêcher les Pays-Bas d'exporter des pièces d'avions F-35 vers l'État occupant, le considérant comme participant au génocide à Gaza. En invoquant la nécessité pour les Pays-Bas de respecter les obligations légales de l'État de garantir les pactes régissant les relations au sein de l'Union européenne et d'adhérer aux traités internationaux, en particulier au droit humanitaire international et à la Convention des NU pour la prévention et la répression du génocide, le groupe a fait appel de la décision rejetant le procès. Le 12 février 2024, la Cour d'appel a décidé ⁽⁶⁾ que les Pays-Bas devaient prendre les mesures

appropriées dans un délai d'une semaine pour cesser d'expédier davantage de pièces d'avions F-35 vers Israël.

Les procès susmentionnés contribuent à imposer des restrictions diplomatiques à l'État occupant et à le dénoncer moralement, juridiquement et politiquement, indépendamment du fait qu'ils puissent conduire à des résultats réels sur le terrain ou qu'ils se poursuivent et s'intensifient pour devenir une partie de l'histoire de la lutte contre le colonialisme et la domination.

L'action sud-africaine devant la CIJ est considérée comme une affaire historique, car c'est la première fois que l'État occupant est soumis à un procès qui diffère, par son caractère obligatoire et ses effets, de l'avis consultatif émis par la CIJ sur le mur de l'apartheid en 2004, et de l'avis consultatif actuellement en cours d'examen sur l'état d'occupation prolongée, devant la même Cour.

Une opportunité de façonner à nouveau l'ordre mondial ?

Malgré la prise de conscience que les mécanismes juridiques issus des outils modernes émanant du système des NU, ne répondent pas aux violations de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ni à la protection des populations opprimées, il reste possible d'y faire appel et de les utiliser pour la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et la liberté.

Depuis plusieurs décennies, le droit international est inapte à enrayer les guerres, traditionnelles ou non traditionnelles (asymétriques), et il pourrait donc nécessiter une restructuration et de nouvelles interprétations. Le problème réside dans le lien entre les intérêts politiques des grandes puissances, le pouvoir du Conseil de sécurité et ses interventions dans le fonctionnement normal des tribunaux et des organisations internationales.

Après la seconde guerre mondiale, les pays vainqueurs ont annoncé qu'ils créaient un nouveau système international pour propager « la paix et la sécurité internationales ». Certains juristes du Sud ainsi que les peuples opprimés et colonisés savent désormais que le système international « moderne » n'est rien d'autre qu'une reproduction de l'hégémonie coloniale, d'une manière nouvelle et codifiée. Il convient toutefois de noter que l'inclusion des droits ⁽⁷⁾ et des concepts d'émancipation dans les conventions internationales est le résultat d'un travail minutieux de militants des droits de l'Homme ⁽⁸⁾ des pays du Sud. Par exemple, le droit à l'autodétermination des peuples « dominés » a trouvé sa place dans les accords internationaux grâce aux luttes des peuples sous colonialisme.

Les mécanismes internationaux de maintien de la paix échouent en raison de la domination de certains pays dans la mise en œuvre des résolutions et mécanismes internationaux disponibles. Le passage du texte à l'action nécessite, comme l'histoire l'a prouvé, un réel suivi et une volonté pour que le texte prenne force d'obligation sur le terrain. D'où l'importance de réfléchir à un nouvel ordre mondial ⁽⁹⁾, ou à un nouveau droit international, devenus aujourd'hui plus urgents et plus largement



Enfant à Gaza

évoqués par les juristes et les universitaires.

L'une des tâches fondamentales est peut-être de repenser la définition du « génocide », du point de vue du Sud global et des peuples sous colonialisme sous ses diverses formes, et même de reconsidérer ⁽¹⁰⁾ ce qui se passe dans la bande de Gaza comme allant au-delà de ce que permet la définition du génocide, en raison de ses limites dans la description de la brutalité du colonisateur.

La définition actuelle du crime de génocide est le résultat de la seconde guerre mondiale qui a conduit à invisibiliser les récits des peuples colonisés, à effacer les différentes formes de génocide commis contre eux, et à ignorer dans la définition de la Convention, le génocide culturel ou le génocide contre un groupe politique. Cette situation prive ces populations d'une protection réelle par le droit international. Elle empêche en particulier de faire reconnaître que ces crimes constituent une négation des peuples colonisés. ■

Dana Farraj,
Avocate, chercheuse à l'institut de Muwatin
à l'université de Birzeit.

(1) <https://www.icj-cij.org/case/192> (en anglais)

(2) Ce terme latin désigne une décision juridique qui s'impose à tous, contrairement à une obligation contractuelle, qui ne s'impose qu'aux signataires du contrat.

(3) Depuis sa décision en 2021, la CPI a examiné un certain nombre de crimes israéliens commis dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, et dans les limites de sa compétence en Palestine. À cela s'ajoutent de nouvelles saisines de la part d'un certain nombre de pays et d'avocats internationaux, concernant la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023.

(4) <https://cjrjustice.org/home/what-we-do/our-cases/defense-children-international-palestine-v-biden>

(5) <https://www.reuters.com/world/switzerland-says-israeli-president-subject-criminal-complaints-davos-2024-01-19/>

(6) <https://www.ejiltalk.org/appeals-judgment-in-case-concerning-the-shipment-from-the-netherlands-of-parts-for-f-35-fighter-aircraft-to-israel/>

(7) Mémoire de l'université de Birzeit (en arabe) <http://www.muwatin.birzeit.edu/sites/default/files/publications/attachments/Muwatin%20Conference-24%20Book%20for%20WEB.pdf>

(8) <https://twailr.com/presentation-de-la-revue-twail-twailr/>

(9) <https://opiniojuris.org/2024/01/09/at-worlds-end-palestine-the-icj-and-a-new-dawn-in-international-law/>

(10) Texte de l'institut des études palestiniennes (en arabe) <https://www.palestine-studies.org/ar/node/1654941>

Bruxelles, 1^{er} février 2024 : une journée particulière

Le 1^{er} février avait lieu la réunion du Conseil européen devant statuer sur les massacres à Gaza, date intentionnellement choisie pour l'arrivée à Bruxelles de la Marche pour la Palestine et la mobilisation de nos ami-es eurodéputé-es au Parlement pour l'arrêt du génocide en cours à Gaza et des violences en Cisjordanie et à Jérusalem.

La marche pour la Palestine, forte et enthousiaste, s'était élancée de la Place de la République samedi 20 janvier, saluée par les militant-es parisiens et l'AFPS. L'Afrique du Sud était à l'honneur, après sa courageuse requête contre le génocide israélien à Gaza, auprès de la Cour Internationale de Justice.

L'indignation soulevait les participant-es devant, les massacres, les bombardements, les humiliations, les victimes innocentes, la famine organisée par Israël avec la complicité des « grandes puissances », l'inaction ignoble de la France, de l'Europe et du monde.

L'humanité contre l'injustice et la mort ! C'était cela, la Marche pour la Palestine. Elle a progressé, les groupes de marcheur-es – militant-es souvent de l'AFPS – se passant le relais : accueillie chaleureusement partout, à Aubervilliers, La Courneuve, Stains, Beauvais, Amiens, Arras, Lens, Lille, Tourcoing... et Bruxelles !

La marche était attendue à Bruxelles, rejointe par trois représentant-es de l'AFPS dont sa présidente, Anne Tuuillon, et par le président de la CECP (Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine), Bertrand Heilbronn.

Attendu-es, nous l'étions aussi par quelque 1 300 tracteurs qui bloquaient les accès au Parlement avec palettes et pneus en feu, pétards et fumigènes. À l'intérieur trois chaleureux amis eurodéputés François Alfonsi, Marc Botenga et Mounir Satouri, coordinateurs du soutien, accueillent les marcheur-es autour d'un petit-déjeuner dans une grande salle de 40 personnes. Petit déjeuner d'autant plus « miraculeux » car le blocus du Parlement et du Conseil européens commençait ! Dans ce salon, nous avons écouté, ému-es, les témoignages des marcheur-es qui découvraient, souvent les larmes aux yeux, la solidarité avec la Palestine martyrisée. Nos amis députés ont réaffirmé leur soutien et leur engagement, en leur nom et celui de collègues qui n'avaient pu être présent-es, comme Jordi Solé, Pierre Larrourou, Manon Aubry... Paroles fortes de Mounir Satouri, Marc Botenga, Bertrand Heilbronn et Anne Tuuillon, des représentant-es de l'UJFP, de PalMed, de Reporters sans frontières...

Oui, les Palestinien·nes de Gaza DOIVENT vivre dans la paix et la dignité, comme tous les êtres humains ! Oui, il faut dénoncer la complicité avec ces crimes, et l'attaque contre l'UNRWA, réponse ignoble à la décision de la CIJ ! Réplique indigne de celles et ceux qui veulent supprimer le nom même de « réfugié-es » et le droit au retour internationalement reconnu ! Honte



Bertrand Heilbronn, Mounir Satouri et Marc Botenga

à celles et ceux qui veulent détruire l'UNWRA ! Pour clore cette rencontre, devant les symboles du Parlement, des slogans retentissants ont rempli un hall peu habitué à de tels appels. « À Gaza, en Palestine, c'est l'humanité qu'on assassine » !

Journée très dense puisque se tenait ensuite une session de la délégation pour la Palestine (DPAL), présidée par Manu Pineda,

consacrée aux attaques contre l'UNWRA, avec des eurodéputé-es courageux comme les Espagnols Anna Miranda et Cesar Luena, la Danoise Margrete Auken, le Portugais Joao Pimenta Lopez. La présidente de l'AFPS s'est ensuite entretenue avec les trois députés et avec la coordinatrice de la CECP, pour préparer l'avenir.

Les personnes présentes suivaient avec inquiétude, la difficile progression des bus venant de Paris, jusqu'aux abords du Conseil, dans une ville en état de siège en raison de la manifestation des agriculteurs qui se déroulait au même moment. La journée s'est conclue par une manifestation autour du drapeau palestinien.

Une marche digne et salutaire, un Parlement européen statique, mais qui ne peut pas rester sourd à notre indignation. Qu'en sera-t-il s'il ne manifeste pas face aux massacres à Gaza et aux ignominies qui se déroulent en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ? S'il continue à encourager la vente d'armes à Israël ? Qu'en sera-t-il alors des « valeurs » que l'Europe dit défendre ?

Mais notre espoir est dans des personnalités élus qui s'engagent notamment Mounir Satouri qui a organisé dès le 22 février, avec la FIDH, un colloque sur « Gaza : implications légales et politiques de la qualification de génocide »⁽¹⁾.

La décision de la CIJ est une victoire ! Elle va contre l'avis du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Séjourné, qui voyait dans ce recours une manœuvre dilatoire. Selon Me Johann Soufi, avocat spécialiste en droit international, le caractère « plausible » du génocide déclenche pratiquement pour les États, les entreprises et les particuliers, des obligations juridiques positives pour prévenir et punir le crime de génocide.

Notre lutte continue ! Que vive la Palestine !

Jacques Fröchen



Noha Rashamwi (co-organisatrice de la marche) et Anne Tuuillon

Une diplomatie française de plus en plus pro-israélienne

Marquée par son double passé vichyste et colonialiste, abritant les plus importantes communautés juives et musulmanes en Europe, la France est une caisse de résonance du conflit israélo-palestinien. C'est dans ce contexte que nous avons choisi de rappeler les évolutions de la diplomatie française dans ce tableau.

DATES	ÉVÉNEMENTS ET PRISES DE POSITION
1947	La France, après avoir envisagé de s'abstenir, vote le plan de partage de l'ONU.
1948	Le 14 mai, David Ben Gourion proclame la création de l'État d'Israël et commence à élargir son territoire au-delà de ce qui était prévu par le plan de partage de 1947.
1956	L'Égypte nationalise la compagnie du canal de Suez. La France et la Grande-Bretagne s'allient à Israël pour faire la guerre à l'Égypte. L'intervention finit en débandade, les EU et l'URSS contraignent les trois pays à retirer leurs troupes. La FUNU ⁽¹⁾ s'installe sur la frontière israélo-égyptienne.
1953-1957	Shimon Pérès, vice-ministre de la Défense, a pour objectif le développement d'un programme nucléaire. Il a noué d'étroites relations avec Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de l'Intérieur puis de la Défense (1956) et Guy Mollet qui deviendra premier ministre en 1956. On dit alors qu'il « est chez lui » au ministère français de la Défense. La France signe un accord pour la construction d'un réacteur nucléaire de 24 mégawatts à Dimona et la livraison d'avions de combat à réaction. Israël pourra développer son programme d'armes nucléaires.
1953	Israël commence les travaux de détournement des eaux du Jourdain qui seront mis en service en 1964.
1967	Guerre de juin : Israël attaque l'Égypte et la Syrie, puis conquiert la Cisjordanie. Remise en cause de l'alliance stratégique avec Israël. De Gaulle dénonce l'offensive israélienne contre ses voisins arabes. Six mois après, à sa conférence de presse du 27 novembre, il prononce une phrase historique, tout à fait inconcevable en 2024 : « Les Juifs, jusqu'alors dispersés, mais qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur... ». Il est très isolé dans une société française qui se représente Israël comme David en but au Goliath arabe et qui se mobilise pour soutenir Tel Aviv. Les médias, les intellectuels et artistes, et même son propre camp, le critiquent parfois violemment.
Octobre 1973	La France, en particulier Michel Jobert, refuse de condamner l'action militaire égypto-syrienne pour récupérer le Sinaï et le Golan. Pour Raymond Aron, l'Égypte n'avait pas d'autres options. Kissinger lance des négociations entre Anouar el-Sadate et Golda Meir. Pompidou exprime ses craintes qu'un accord séparé Israël Égypte ne soit pas approuvé par les États arabes et la communauté internationale.
Octobre 1974	Sauvagnargues rencontre à Beyrouth Yasser Arafat. Yigal Allon est par ailleurs invité à se rendre en France. L'OLP s'affirme sur la scène internationale. En novembre, Yasser Arafat est invité à s'exprimer devant l'assemblée générale des Nations Unies. La France soutient la résolution invitant l'OLP comme membre observateur et accepte l'ouverture d'un bureau à Paris.
21 juillet 1976	Premiers contacts entre l'OLP et le groupe israélien « Solidarité ».
17 sept. 1977	Accords de Camp David entre Israël et l'Égypte. En novembre, Israël décide la création de six nouvelles colonies en Cisjordanie.
1979	Le traité de paix est signé en mars entre les deux pays. Des relations diplomatiques sont établies et le Sinaï est restitué à l'Égypte. La partie palestinienne des accords de Camp David est ignorée ; Begin et son gouvernement intensifient la colonisation. Giscard précise que les Palestiniens doivent disposer d'un droit à l'autodétermination dans le cadre d'une paix juste. L'OLP voit sa légitimité renforcée. L'association France-Palestine est fondée en janvier. Elle envoie une délégation parlementaire dans les territoires occupés qui reçoit les témoignages des exactions israéliennes (torture des prisonniers, attentats contre les maires palestiniens). Le CRIF appelle le gouvernement français à adopter « une nouvelle politique d'équilibre et d'amitié à l'égard d'Israël ».
13 juin 1980	Le Conseil européen demande le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. La France s'y rallie.
3 octobre 1980	Attentat contre la synagogue de la rue Copernic (4 morts).
Mai 1981	Mitterrand est élu. Malgré ses sympathies pour Israël, il infléchit ses positions face à l'intransigeance de la droite israélienne.
1982	L'invasion du Liban et le massacre de Sabra et Chatila dégradent l'image d'Israël dans l'opinion française. « La France demande solennellement à Israël qu'il soit mis fin sans délai aux bombardements et aux combats ». Arafat quitte Beyrouth sous la protection militaire américaine, italienne et française et s'installe à Tunis.

(1) Force d'urgence des Nations Unies

(1) <https://europecologie.eu/22-fevrier-colloque-international-sur-gaza-implications-legales-et-politiques-de-la-qualification-de-genocide>

1987-1989	Les images de la première Intifada qui démarre à Gaza en décembre confortent en France la sympathie à l'égard des Palestiniens. Le Conseil National Palestinien proclame l'indépendance de la Palestine le 15 novembre 1988. Mitterrand déclare que « la France prend acte de la déclaration d'Alger et reconnaît le droit des Palestiniens à vivre sur un territoire constitué en État ». Une rencontre entre Mitterrand et Arafat a lieu le 2 mai 1989. Le 4, plusieurs rassemblements de soutien à Israël ont lieu en France.
1989	L'URSS s'effondre. L'émigration des juifs russes s'accélère (Tel Aviv demande aux États-Unis d'accorder moins de visas pour qu'ils viennent plutôt en Israël). L'OLP soutient Saddam Hussein lors de la première guerre du Golfe. Les États-Unis acceptent la tenue d'une conférence de la paix à Madrid où les Palestiniens ne sont pas directement représentés en face d'Israël.
1993	Les négociations israélo-palestiniennes s'activent sous l'égide de la France et débouchent sur la signature des accords d'Oslo qui passent sous silence la question d'un État palestinien. Le rôle de la France sur les relations arabo-israéliennes s'effacera rapidement au profit des États-Unis.
25 février 1994 1995	Un colon, Baruch Goldstein, assassine 29 Palestiniens priant dans la mosquée d'Hébron. Dans les jours suivants, des émeutes éclatent en Palestine. Itzhak Rabin ne prend aucune mesure contre les colons d'Hébron. Des attaques-suicides organisées par le Hamas ont lieu jusqu'en août 1995. Yasser Arafat obtient une trêve du Hamas. Les accords d'Oslo II sont signés le 28 septembre. Ils précisent le calendrier de développement de l'autonomie palestinienne.
4 nov. 1995 1996	Suite à une campagne haineuse de la part de la droite israélienne, Itzhak Rabin est assassiné par un nationaliste religieux d'extrême droite. Jacques Chirac, élu en 1995, reconnaît la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vél' d'hiv. Il se rend en Israël en octobre 1996. Une altercation l'oppose aux services de sécurité israéliens à Jérusalem. Le 23 à Ramallah, puis à Gaza, il bénéficie par ses propos d'une immense popularité dans la population palestinienne.
1997-2000	En 1997, les législatives portent la gauche au gouvernement. Jospin affiche sa proximité avec Israël. En février 2000, dans l'université Bir-Zeit, il est caillassé par des étudiants palestiniens exaspérés par la poursuite de l'occupation et ses propos sur le Hezbollah.
2000-2005	La deuxième Intifada, déclenchée après la visite sur l'esplanade des mosquées d'Ariel Sharon, le 28 septembre 2000, dure jusqu'en 2005. 5 000 Palestiniens et 1 000 Israéliens meurent dans cette escalade, ce qui porte un coup fatal au processus de paix que le sommet de camp David ne pouvait pas relancer. Chirac écrit qu'elle résulte de la frustration d'une population qui n'a rien reçu en échange de sa reconnaissance d'Israël, l'ennemi d'hier. La mort de Mohamed el-Doura le 30 septembre 2000 dans les bras de son père à Gaza ouvre une période de bataille médiatique autour du conflit, renforcée par un complotisme partagé dans les deux camps, et désormais porté par les réseaux sociaux. Les attentats du 11 septembre 2001, des actes antijuifs, provoquent des divisions profondes dans la population juive en France. Les manifestations de soutien au peuple palestinien en 2002 sont massives. Le CRIF organise de son côté des manifestations de soutien inconditionnel à la politique israélienne. Au fil des années, les hommes politiques français (Sarkozy, Delanoë, Fabius, etc.) prennent part aux dîners du CRIF, et participent dès lors aux pires amalgames entre antisémitisme et critique de la politique israélienne. Sharon appelle les juifs de France à émigrer en Israël. À partir de 2001, Arafat vit enfermé par les Israéliens dans son quartier général de la Mouqata'a à Ramallah. Malade en octobre 2004 (suite à un empoisonnement ?), il est accueilli en France pour se faire soigner mais il meurt le 11 novembre 2004.
2007-2008	Sarkozy, élu président de la République, soutient à fond la politique israélienne. Ça se traduit en particulier par l'élaboration d'un accord qui privilégie les liens de l'Europe avec Israël. L'opération « Plomb durci » sur Gaza lancée le 27 décembre 2008 provoque la mort de 1 300 Palestiniens (dont une large majorité de civils) et de 13 Israéliens. Sarkozy la soutient mais finit par s'irriter de l'intransigeance israélienne.
2012-2017	Hollande reprend les mêmes positions pro-israéliennes. En visite en Israël en 2013, il dit vouloir chanter un « chant d'amour » pour Israël. En 2014, l'opération « Bordure protectrice » provoque la mort de 2 000 Palestiniens dont 500 enfants. Hollande assure Netanyahu de son soutien mais n'exprime aucune solidarité avec la population gazaouie.
2017-2022	Peu après son élection à la présidence de la République, Emmanuel Macron déclare : « Nous ne céderons rien à l'antisémitisme, qui est la forme réinventée de l'antisémitisme ». Pourtant en 2018, un sondage commandé à l'IFOP par l'Union des étudiants juifs de France, montre que l'image d'Israël est largement dégradée dans l'opinion publique française. Le gouvernement israélien est perçu comme responsable de l'absence de négociation avec les Palestiniens. Le gouvernement tente de criminaliser le mouvement BDS. En 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme (CDEH) conclut que la France a violé le droit à la liberté d'expression en voulant interdire des activités de boycott de produits israéliens. Les accusations portées sur Israël en tant que régime d'apartheid par plusieurs ONG internationales (Amnesty International) ou israélienne (B'Tselem) rencontre un écho dans la vie politique française, mais n'est pas du goût du pouvoir macronien. Le soutien de la France à la politique israélienne devient de plus en plus inconditionnel au point d'être aujourd'hui presque tenté de faire comme si tout avait commencé le 7 octobre 2023.
2023-2024	Macron déclare à Israël son « soutien inconditionnel » et son « droit de se défendre » à partir de l'attaque du 7 octobre. Depuis, malgré le massacre dans la Bande de Gaza et le risque avéré de génocide, la France peine à demander clairement un cessez-le-feu et et surtout, plus de 2 mois après la décision de la Cour internationale de Justice, elle n'envisage manifestement pas d'engager des actions contraignantes au risque de se voir accusée de complicité dans les massacres en cours.

Bibliographie :

➤ Gresh A. et Aldeguer H., 2017, *Un chant d'amour, Israël-Palestine, une histoire française*. La Découverte, Paris, 192 p.

GT Formation

L'arsenal juridique israélien concernant la propriété foncière

Israël a mis en place un cadre juridique afin de réaliser son projet sioniste, caractérisé par la dépossession des terres palestiniennes et les déplacements forcés. Cela implique un corpus de lois et de politiques dans le but idéologique d'expulser les Palestiniens de leurs terres ancestrales pour y installer une majorité juive.

TRÈS TÔT, ISRAËL A ADOPTÉ UNE SÉRIE DE LOIS VISANT À FACILITER LA PRISE DE CONTRÔLE DES TERRES DES PERSONNES DÉPLACÉES LORS DE LA NAKBA EN 1948.

Il s'agit notamment de la loi sur la propriété des absents (1950), utilisée pour exproprier les terres des réfugiés palestiniens déplacés de force au-delà des zones sous contrôle israélien pendant la guerre de 1948, et de la loi sur l'acquisition des terres (1953), utilisée pour exproprier les terres appartenant aux Palestiniens restés en Israël à des fins de « développement essentiel, de colonisation ou de sécurité ». La Cour suprême n'a pas tardé à confirmer ces lois ⁽¹⁾.

Le reboisement a toujours été une méthode employée par Israël pour déplacer les Palestiniens, les déposséder, et pour faire une discrimination raciale dans la distribution des terres et des ressources. Que ce soit par la plantation d'arbres sur les ruines des villages détruits pour effacer toutes traces de présences palestiniennes avant les déplacements forcés et les destructions de masse lors de la Nakba de 1948, empêchant ainsi le retour des personnes déplacées. Cette tactique persiste aujourd'hui, avec la plantation d'arbres et la désignation de terres palestiniennes comme réserves naturelles à l'intérieur et autour des villages et des villes, visant à la fois à restreindre leur développement et à déplacer les résidents.

Dès 1987, le Fonds national juif (FNJ), considère le reboisement comme une activité essentielle et un moyen de « garantir la préservation de la région ». Son mandat est de développer et louer des terres pour les Juifs. La poursuite des politiques de « judaïsation », visant à remodeler le paysage démographique en renforçant la présence juive, est une stratégie de longue date. Aujourd'hui l'objectif est encore plus explicite : le gouvernement actuel d'extrême droite s'engage, conformément à ses accords de coalition de 2022, à judaïser le Naqab/Néguev et la Galilée – des régions où la population palestinienne est importante.

L'arsenal juridique d'Israël n'est pas seulement codifié dans son livre de lois, mais se retrouve aussi dans une myriade de politiques et de pratiques constamment approuvées par les autorités judiciaires. Il s'agit notamment de divers projets de « développement » et d'infrastructure tels que la création de forêts, de voies ferrées, d'autoroutes et d'installations militaires, qui sont stratégiquement conçus pour provoquer le déplacement

des Palestiniens, tout en offrant des avantages exclusifs aux citoyens juifs.

L'exemple le plus flagrant de déplacement induit par le développement au sein de la Palestine de 48 se produit aujourd'hui dans le Naqab/Néguev, ciblant la population bédouine, avec de nombreux villages confrontés à une menace imminente de déplacement. Le gouvernement israélien considère les citoyens bédouins du Naqab/Néguev comme des obstacles au développement, plutôt que comme des propriétaires fonciers et des bénéficiaires potentiels. Cette perspective implique que ces communautés devraient être déplacées au profit d'autres personnes, à savoir les citoyens juifs de l'État d'Israël. Ils sont alors relogés dans des quartiers exigus de petites habitations réduisant certains éléments de leurs traditions à de simples divertissements pour les visiteurs et les touristes.

Récemment encore, le tribunal de Beer Sheba a approuvé le déracinement complet du village bédouin de Ras Jrabah. Tout en reconnaissant la violation des droits constitutionnels des résidents, le tribunal conclut essentiellement que même si une violation existe, elle est jugée proportionnée et appropriée, au motif de sauvegarder « les droits de propriété fondamentaux du plaignant, c'est-à-dire ceux du grand public ». Les Bédouins palestiniens ne sont pas considérés comme faisant partie du public en général, et leur déplacement pour agrandir la ville juive de Dimona est déclaré comme étant dans l'intérêt de l'État.

Au fil des ans, Israël n'a cessé d'affiner son projet d'oppression par le biais d'une relation colon-colonisé qui, d'une part, se concentre sur le transfert et le déplacement forcés de la population palestinienne autochtone et, d'autre part, favorise l'établissement de colonies pour promouvoir la suprématie juive dans l'ensemble de la Palestine historique.

Ainsi, les politiques israéliennes de distribution des terres et de dépossession ne sont pas une coïncidence, mais une politique structurelle raciste destinée à maintenir la majorité et la suprématie juives en termes de terres et de population. En 2018, ces principes et politiques se sont matérialisés en valeurs constitutionnelles avec la promulgation de la loi sur l'État-nation du peuple juif. Selon cette loi, Israël maintient l'exclusivité et la supériorité juives dans le droit à l'autodétermination, à la citoyenneté, à l'émigration, etc. La loi constitutionnalise >>> 27



Transformation des paysages et effacement de la Palestine

LES QUESTIONS LIÉES DU TRANSFERT DE LA POPULATION PALESTINIENNE ET DE L'EFFACEMENT DE SA PRÉSENCE

ont été envisagées très tôt dans la stratégie du mouvement sioniste ; c'est ainsi que, lors du vingtième congrès sioniste de 1937, David Ben Gourion déclarait : « Vous êtes sans aucun doute conscients de l'activité du KKL ⁽¹⁾ dans ce domaine. Maintenant, un transfert d'une portée complètement différente, devra être mené à bien. » ⁽²⁾ Si avant la création de l'État d'Israël, le transfert, peu évoqué, n'avait pas été entamé, l'appropriation des terres aux fins exclusives des immigrants juifs était bien commencée et près de 6 % des terres - et souvent parmi les meilleures - étaient déjà passées sous le contrôle du *Yichouv* (et en particulier du KKL, cf. encadré). La création de l'État d'Israël et la guerre de 1948-49 vont permettre de passer de la théorie à la pratique à grande échelle : en 18 mois, près de 800 000 Palestiniens sont expulsés de leurs terres ancestrales, terres qui deviennent disponibles pour la colonisation sioniste.

Une stratégie cohérente

À partir de l'été 1949, Israël dispose d'un territoire de plus de 20 000 km² qui représente environ 77 % de la Palestine historique avec une population palestinienne réduite à 140 000 personnes qui doit vivre sous la férule d'une armée triomphante. Le pouvoir israélien a donc les mains libres pour lancer une politique de dés-arabisation qui se traduit par une dépossession foncière systématique dont la base est la loi « des absents et des propriétés abandonnées (*Absentees Property Law*) », votée en 1950. Cette loi a permis l'appropriation « légale » de toutes les terres détenues antérieurement par les Palestiniens expulsés. De ce fait, l'État d'Israël va détenir très rapidement 93 % de son espace, ne laissant que 7 % à la propriété privée (dont seulement 3 % aux Palestiniens d'Israël qui seront dépossédés de l'essentiel de leurs terres). Les terres d'État, inaliénables, sont louées à des particuliers selon un bail emphytéotique dont la durée peut varier de 49 à 99 ans.

Plusieurs études ont tenté de faire un bilan des destructions pendant la *Nakba*. La plus récente et la plus complète est celle de *De Colonizer* (2018) ⁽³⁾. Elle fait état de la destruction de 614 localités dont 35 petites villes. La politique israélienne de dés-arabisation a utilisé, en particulier, deux méthodes, la destruction totale des lieux habités avec parfois la création d'un village ou d'un kibboutz (ex : village de al-Tantura) ou le reboisement par le KKL pour tenter de dissimuler les ruines par des forêts (ex : *Ayalon Canada Park*).

(1) *Keren Kayemeth Leisraël*-Fonds national juif

(2) Source : Michael Sappir, écrivain israélien vivant à Leipzig, +972, 4 mars 2021

(3) *De Colonizer*, 2018, *Colonialisme en destruction*, une carte recto verso, format A0

(4) Ribuo Adèle et Joffé Nadav (2018), *Israël-Palestine, des arbres qui cachent la colonisation*, Orient XXI, 19-09-2018

(5) Pappé, Ilan, 2008, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, Paris, 394 pages

Le cas de al-Tantura, village martyr effacé par un kibboutz et une station balnéaire

Al-Tantura était un village de pêcheurs peuplé de 1 500 habitants en 1948. Il était situé au sud du Mont Carmel, dans la zone attribuée à l'État israélien, selon le plan de partage de 1947. Le village fut conquis le 21 mai 1948 par l'armée israélienne ; pendant la bataille près de 70 Palestiniens furent tués, mais après la prise du village, environ 200 prisonniers furent abattus par les militaires israéliens et jetés dans des fosses communes. La totalité des villageois fut expulsée, le village fut rasé et le kibboutz *Nahsholim* y fut créé peu de temps après.

Aujourd'hui ce site est devenu une station balnéaire et il semble bien que, sous le parking, se trouve une fosse commune contenant les restes de villageois assassinés. Un film (*Tantura*) sur ce massacre oublié fut tourné par le cinéaste israélien, Alon Schwarz, en 2021. De nombreuses autres localités palestiniennes furent rasées de la même façon que al-Tantura et furent remplacées par des établissements israéliens. Par exemple, à Deir Yassin, c'est un hôpital psychiatrique qui a été construit sur le site du village martyr.

Le reboisement, une méthode d'effacement

La stratégie de « judaïsation du paysage en Palestine » ⁽⁴⁾ est menée dès sa création par le KKL. Après la *Nakba*, il concentra ses efforts sur le reboisement, en particulier des sites de villages palestiniens détruits et non réoccupés par les Israéliens ⁽⁵⁾ pour les invisibiliser. Le cas du parc d'*Ayalon Canada* - dont la création sur 1200 hectares est postérieure à la *Naksa* (1967) - est caractéristique de cette volonté d'invisibilisation. Ce parc (cf. fig. 1), inauguré en 1976 par le KKL met en valeur le paysage



Fig. 1 Parc Ayalon-Canada

Le KKL (ou Fonds national juif)

Le Fonds national juif (FNJ), dont le nom en hébreu (*Keren Kayemeth Leisraël* ou *KKL*) signifie « fonds pour la création d'Israël », a été créé à Bâle en 1901 suite à une décision du 5^e congrès sioniste. Dès son origine, il s'occupe d'achat de terres en Palestine et de l'installation de migrants juifs qui font leur *aliyah*. Il est financé essentiellement par des dons. Après la Première Guerre mondiale, il concentre son activité sur l'achat de terres et les travaux hydro-agricoles (assainissement, reboisement...) au profit exclusif des Juifs. Association à but non lucratif (1), le KKL joue un rôle fondamental dans la colonisation sous le mandat britannique.

Après la création d'Israël et la *Nakba*, le rôle du KKL est inscrit dans la législation israélienne, ses activités s'accroissent et se diversifient (construction de routes, aménagement de zones désertiques ou semi-désertiques...). Le KKL a planté 245 millions d'arbres (1600 km² de forêts), il a construit, 8 000 km de routes et 241 réservoirs et barrages, il a acheté 2800 km² de terres...

Le KKL est présent dans une cinquantaine de pays, notamment en Europe et en Amérique du Nord. En France, le KKL a commencé son activité dès le début du xx^e siècle, mais ne s'est structuré en association (loi 1901) qu'en 1925. Comme il est reconnu d'utilité publique, les dons au KKL-France peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Il organise des concerts, des conférences, des voyages en Israël...

Mais, « Le KKL n'est pas un innocent organisme de bienfaisance » ⁽¹⁾. Depuis longtemps, le KKL intervenait dans les colonies illégales de Cisjordanie, mais il le faisait « discrètement », passant généralement par des intermédiaires. Ce n'est plus le cas depuis une dizaine d'années : le KKL participe ouvertement à la colonisation, il « apparaît comme un vecteur de la discrimination systématique contre la société palestinienne à l'intérieur de la Ligne verte [...] et de la dépossession des Palestiniens des deux côtés de cette ligne ». Le KKL est au cœur de la dépossession des terres ancestrales des Bédouins du Neguev/Naqab dont ils sont expulsés manu militari pour la plantation de forêts. Le cas du village de Al-Araqib - détruit plus de 220 fois depuis 2010 - est particulièrement connu. De plus, aujourd'hui, il soutient l'effort de guerre d'Israël à Gaza. Mais le KKL continue à jouir de son statut d'organisation caritative en Allemagne et d'organisation d'utilité publique en France!

Jacques Fontaine

(1) Michael Sappir, écrivain israélien vivant à Leipzig, +972, 4 mars 2021

local et l'histoire juive ; il s'étend sur les finages ⁽⁶⁾ de plusieurs villages palestiniens dont la population a été expulsée et qui ont été détruits en 1948 ou en 1967.

Seuls quelques vestiges sont encore visibles (cf. photo). « Son cas est emblématique de la stratégie foncière sioniste portée par les projets d'afforestation à partir de 1948. L'impératif est alors de conforter et de renforcer l'État face aux pays voisins et aux pressions des Palestiniens qui réclament le droit au retour. Les forêts ont joué un rôle insoupçonné, et le pin a été une arme dans cette

(6) Le territoire exploité par une communauté villageoise

(7) Ribuo Adèle et Joffé Nadav (*ibidem*)

(8) *Zochrot* est une association israélienne créée en 2002 dont le nom signifie « se souvenir ». Elle a pour but la sensibilisation de la communauté juive d'Israël à la *Nakba* et pose des plaques commémoratives dans les villages palestiniens dépeuplés et détruits.



Sanctuaire d'Abou Ubaida Ibn Al-Jarah dans le parc Ayalon-Canada, dernier vestige du village palestinien d'Imwas détruit en 1967

guerre » ⁽⁷⁾. Dès 1935, le directeur du KKL insiste sur le rôle militaire du reboisement serré (1,50 à 2 m) : « défendre, conquérir, effacer ! » 20 ans plus tard, il considère que les forêts peuvent constituer « une barrière infranchissable » contre de potentielles intrusions extérieures.

Conclusion

La stratégie sioniste depuis le congrès de Bâle en 1897 a été d'une remarquable cohérence pour arriver à ses fins : la création d'un État pour le peuple juif à la place de la Palestine et l'expulsion ou la relégation des Palestiniens à un statut d'infériorité dans le cadre d'un apartheid de plus en plus assumé. Mais ces objectifs politico-idéologiques se traduisent aussi dans les paysages par l'afforestation, qui permet d'invisibiliser les villages ruinés et dépeuplés ou par la destruction totale de villages palestiniens, comme al-Tantura : selon l'association *Zochrot* ⁽⁸⁾, les ruines de 200 villages détruits sont situés dans des parcs, des forêts ou des réserves naturelles israéliennes ; ce reboisement a un autre objectif, c'est masquer, ou tenter de masquer le souvenir des atrocités de la guerre de 1947-1949 ou de 1967, atrocités qui peuvent être constitutives de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Il s'agit d'effacer toute trace de la présence et de l'histoire palestiniennes et, ce qui se passe actuellement à Gaza (destruction du palais de justice et de ses archives, de bâtiments historiques - mosquées, églises -, de vestiges archéologiques - notamment ceux du port antique de Gaza) n'en est que la suite logique. Comme l'écrivait Edward Saïd, le conflit israélo-palestinien est un conflit entre « deux mémoires », chaque camp ayant sa propre narration, antagonique de l'autre... ■

Jacques Fontaine

Source : Fontaine J., 2024, *De la destruction des paysages arabes traditionnels de Palestine à la création des nouveaux paysages coloniaux israéliens, ou comment réaliser un spatioicide ?* À paraître, Faculté des lettres de la Manouba, Tunis

La situation particulière des Palestinien·nes d'Israël

Les Palestinien·nes d'Israël sont ceux qui n'ont pas été expulsés en 1948 et leurs descendants. Ils représentent aujourd'hui environ 20 % de la population. La loi israélienne fait une distinction entre la citoyenneté israélienne et la nationalité qui fait référence à des origines communautaires : dite juive, arabe, druze...

LE PROJET COLONIAL SIONISTE EST INDISSOCIABLE D'UNE LOGIQUE DE SÉPARATION ET D'APARTEID QUI S'IMPOSE À TOUS LES PALESTINIENS. L'identité juive de l'État est érigée en valeur fondamentale par la loi de 2018 « État-nation du peuple juif », qui complète la « loi du retour » de 1950, laquelle définit comme juive toute personne née d'une mère juive, et la loi de 1952 sur la citoyenneté qui confère automatiquement la citoyenneté israélienne aux juifs qui entrent en Israël en vertu de la loi du retour.

Les Palestinien·nes d'Israël subissent le régime d'apartheid

Un apartheid institutionnalisé par la loi fondamentale de « l'État-nation du peuple juif » qui inscrit dans les fondements juridiques d'Israël sa domination et son oppression sur le peuple palestinien.

S'ils sont soumis au droit civil et foncier israélien, les Palestiniens d'Israël sont donc « officiellement » des citoyens de seconde zone. Cette situation se décline en discriminations relatives à l'occupation des sols, à l'implantation dans des villages, à l'accès aux services, ou à une marginalisation économique ; poussant à la ghettoïsation et au nettoyage ethnique.

Se loger, construire

Depuis sa création, Israël interdit la construction de nouvelles localités aux Palestiniens. À la suite de ces interdictions, des expropriations massives et à l'impossibilité de s'installer dans de nombreux villages, les Palestiniens n'ont d'autre choix que de vivre dans les localités où ils sont historiquement présents, où se concentrent près de 90 % d'entre eux.

Ils sont concrètement dans l'impossibilité de signer des baux sur 80 % des terres publiques, en raison de saisies foncières et d'un éventail de lois discriminatoires en matière de répartition des terrains, de planification et de découpage du territoire. Ces résidences séparées induisent inexorablement la création de réserves, de ghettos.

En même temps, la population juive peut construire partout, y compris dans les localités arabes en les expropriant de leurs terres. Depuis 1948 plus de 700 localités juives ont vu le jour et zéro coté arabe⁽¹⁾.

Depuis 1948 les autorités israéliennes ont adopté plusieurs

dispositifs visant à « judaïser » la région du Néguev/Naqab par une politique d'aménagement du territoire et de la construction – à laquelle le Fonds national juif a sa part – excluant délibérément les Bédouins.

Ainsi, 35 villages bédouins, où vivaient environ 68 000 Palestiniens sédentarisés, sont « non reconnus ». Concrètement inexistantes, ils sont sans accès aux services publics. Ils subissent régulièrement des démolitions, à l'exemple du village d'Al Araqib⁽²⁾.

La scolarité et les loisirs Des écoles publiques, des parcs municipaux, des centres de loisirs... interdits d'accès.

Le système éducatif israélien compte un secteur juif et un secteur arabe, dans lesquels sont scolarisés la quasi-totalité des enfants. Un nombre croissant d'écoles publiques refusent de scolariser les enfants de familles palestiniennes, même quand il n'y a aucune alternative à proximité. Par exemple, à Karmiel (majoritairement juive, nord d'Israël), où les vingt écoles refusent d'inscrire les non Juifs, alors que la municipalité refuse la construction d'une école pour la communauté non juive (6 % de la population).

De plus en plus de villes appliquent l'interdiction d'accès - pour les non-juifs – aux parcs municipaux, centres de sport, ou piscines...

Ces discriminations, peuvent être le résultat d'une politique d'intimidation, ou l'application de décrets religieux (ex. interdiction à tout juif de louer ou de vendre un logement à un non-juif).

Désormais, de nombreuses localités peuvent en toute légalité, interdire l'installation de Palestiniens par la mise en place d'un « comité d'admission » chargé de statuer sur les candidatures en fonction de la « compatibilité socio-culturelle ». Pratique utilisée depuis la loi de 2011 qui l'autorisait à près de 300 localités de moins de 400 unités de logements, situées dans les régions de Galilée et du Néguev.

Une nouvelle loi (juillet 2023), étend le dispositif à toute la « zone de priorité nationale » et élève à 700 unités de logements les villages qui peuvent créer ces « comités d'admission ». C'est désormais près de la moitié des petites villes qui ont la possibilité d'exclure toute personne non juive.

Les expulsions à Masafer Yatta

Masafer Yatta abrite des Palestiniens qui résident dans plusieurs villages et hameaux qui existent depuis des centaines d'années.

MASAFER YATTA EST SITUÉ DANS LA RÉGION DES COLLINES SUD D'HÉBRON, plus précisément à l'est de la ville de Yatta, à l'extrémité sud de la Cisjordanie, à la frontière de la Ligne verte. Y vivent de nombreuses communautés pastorales dans un univers montagnueux et désertique.

Masafer Yatta a commencé à être menacé dans les années 1980, lorsqu'Israël a classé 3 000 hectares « zone de tir d'entraînement militaire », la nommant zone de tir 918. À l'intérieur de ce territoire se trouvent 12 villages. Se sont ajoutés le vol des terres palestiniennes, la construction de colonies et d'avant-postes illégaux et l'installation de colons évidemment illégaux.

Depuis que Masafer Yatta a été déclarée zone militaire, les habitants sont confrontés à des expulsions forcées, au nettoyage ethnique, à l'apartheid, à la démolition et à la déportation. De nombreuses écoles et maisons ont été détruites, et nous sommes régulièrement privés d'accès à nos terres, empêchés de les cultiver et de faire paître librement notre bétail. Nous vivons sous la menace constante de violences de la part des forces d'occupation israéliennes et des colons qui agissent comme une milice raciste armée et illégale. Nos maisons font l'objet d'un ordre officiel de démolition.

En novembre 1999, l'armée israélienne a expulsé de force huit villages de Masafer Yatta, au motif qu'ils « étaient illégalement dans une zone de tir ». Les familles ont adressé une requête à la Cour suprême israélienne – le début de vingt ans de bataille juridique – suite à la requête, le tribunal a émis une injonction provisoire autorisant les villageois à retourner chez eux et à utiliser les terres à des fins agricoles, mais leur a interdit de construire, maisons ou infrastructures telles que réseaux d'électricité ou d'eau. Cependant, l'armée a continué d'utiliser le terrain comme zone de tir, avec exercices réels pour des chars, hélicoptères, avec bombes, roquettes et tirs réels, causant de grands dégâts.

La désignation de zones de tir fait partie d'une politique plus large visant à expulser les Palestiniens de leurs terres, en effet

Ces politiques d'apartheid ne peuvent pas être contestées par les Palestiniens, qui sont systématiquement déboutés par la justice, qui s'appuie sur la loi fondamentale de 2018.

De leur côté, les citoyens juifs peuvent accéder à tout et s'installer partout. Une opposition « palestinienne », s'exposerait à de terribles sanctions.

Une discrimination économique et une paupérisation planifiées

Les Palestiniens d'Israël se trouvent systématiquement désavantagés sur le plan économique par rapport à la population

l'occupation choisit de s'implanter dans une zone où les gens vivent. « Les zones de tir servent de prétexte pour déplacer les gens, ni plus ni moins ». En mai 2022, la Cour suprême israélienne a donné son accord à l'armée pour expulser des centaines de familles palestiniennes, mettant ainsi en danger les communautés locales. Aujourd'hui, l'armée a ainsi l'autorisation d'expulser environ 1 300 Palestiniens et de démolir huit villages. Les habitants ont prouvé leur propriété sur ces terres. Mais en vingt ans de procès, la décision n'a jamais changé. C'est la plus grande injustice.

En 2006, l'occupation a tenté de construire un mur d'apartheid autour de Masafer Yatta. Nous avons réussi, grâce à une résistance pacifique, à empêcher cette réalisation. Mais nous payons un lourd tribut. Notre victoire a été de courte durée, l'occupation a cherché de nouveaux moyens de nous harceler et le déséquilibre des forces entre les occupants lourdement armés, et les manifestants pacifiques favorise les oppresseurs. Selon le droit international, nos villages sont légaux et nous avons le droit de vivre en paix dans nos maisons. Mais Israël bafoue le droit international et les droits humains fondamentaux. Pourtant, nous résistons. Notre seul espoir est une pression internationale sur Israël afin qu'il stoppe destructions et déportations.

En 2009, le Premier ministre britannique Tony Blair est venu à Al-Tuwani et a pu constater les injustices. Il a aidé à obtenir la construction d'un village qui ne soit pas menacé de démolition.

Nous appelons les gens du monde entier qui croient aux droits de l'Homme à venir, à faire entendre leur voix, à mettre fin à l'occupation et à faire pression publiquement sur Israël pour qu'il mette fin aux crimes et aux violations auxquels nous sommes confrontés. ■

Mohamad Huraini

juive. Ne pas participer au service militaire les exclut entre autres de nombreux emplois.

Situation exacerbée par la répartition discriminatoire des ressources publiques⁽³⁾. Les villes et villages à majorité palestinienne semblent ainsi abandonnés des budgets municipaux, ou défavorisés en termes d'offre d'éducation et d'autres services publics. Et les communautés bédouines d'Israël sont systématiquement exclues du développement économique et social. ■

Mireille Sève

(1) Amnesty international dans *L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité* février 2022

(2) Série de démolition démarrée en juillet 2010. Le 11 sept était la 221^e démolition et la 9^e de l'année en 2023. L'armée israélienne a d'abord fait évacuer une partie des centaines d'habitants du village avant que n'arrivent les différents bulldozers pour procéder à la nouvelle destruction.

(3) Par exemple pour le plan de relance adopté après la crise du Covid, où seuls 1,4 % des fonds ont été affectés aux autorités locales palestiniennes.

Jérusalem-Est, capitale menacée

Alors que les regards sont braqués sur le génocide en cours à Gaza, à Jérusalem-Est l'autorité d'occupation israélienne et les colons harcèlent, arrêtent, expulsent les Palestiniens de leurs quartiers, de leur ville, en violation totale du droit international dans un silence quasi complet.

DEPUIS L'OCCUPATION DE JÉRUSALEM-EST EN 1967 ET SON ANNEXION ILLÉGALE EN 1980, condamnées à de nombreuses reprises par les résolutions de l'ONU, Israël mène une politique systématique de nettoyage ethnique et de colonisation de Jérusalem-Est, afin de modifier la composition démographique de la ville. Principalement, au prétexte d'aménagement et de plan d'urbanisme, les démolitions des maisons et structures, les déplacements et les expulsions de familles Palestiniennes ont quasiment doublé en 2023 (voir les chiffres de l'OCHA-ONU).

Depuis octobre 2023 la présence militaire Israélienne est permanente à Jérusalem-Est.

► Les quartiers palestiniens sont isolés par des barrages et contrôles répressifs, perturbant l'accès aux lieux d'étude et de travail ; les licenciements massifs ont des conséquences sociales dramatiques.

► Plusieurs dizaines de Palestiniens ont été tués, les arrestations sont nombreuses (plus d'un millier au 4^e trimestre 2023), principalement des jeunes : 36 ont été expulsés de Jérusalem ; les descentes de colons et ratonnades renforcent un climat délétère.

Face à cette situation, les comités populaires, des associations sociales, et des ONG internationales ont formé une coalition d'urgence pour organiser sur le terrain le soutien social et psychologique.

Mais dans ce contexte répressif renforcé, la colonisation s'accélère : à Umm Tuba, des terres viennent d'être saisies pour construire une nouvelle colonie « *Nofei Rachel* » de 800 logements en extension de Gilo, à Shufat et Beit Hamina une réserve créée pour un « Parc National », à Batn'Al-Hawa un terrain volé par les colons pour construire une école religieuse...

Dans le quartier Silwan, au pied de la vieille ville, dans et à proximité de Wadi Hilweh autour de la Cité de David créée par l'organisation des colons *Elad*, une nouvelle étape de la judaïsation vient d'être engagée en actes.

Al Bustan (Silwan)

Les quatre premiers ordres de démolition viennent d'être exécutés à Al Bustan. Ce sont les premiers actes d'un projet promulgué il y a 20 ans par la municipalité israélienne visant la démolition de 88 maisons et l'expulsion de 1 550 personnes à la périphérie de la ville au prétexte de l'aménagement d'un jardin biblique, extension de la Cité de David, sur plus de 70 % des terrains du quartier.

Depuis 2004, les habitants sont mobilisés. Ils ont déposé des recours devant les tribunaux, présenté des projets alternatifs, sans démolition, avec l'aide d'urbanistes et le soutien de la Coalition civique.

La municipalité vient de confirmer la mise en œuvre du projet initial. Elle a inauguré le 13 décembre 2023, avec les colons d'*Elad*, près du bassin de Siloé, un avant-poste de sécurité.

Depuis six ans, les élus des collectivités françaises en coopération avec le Centre social *Al Bustan* n'ont cessé d'interpeller, sans réponses, les ministres successifs des Affaires étrangères. Un dernier courrier au ministre Séjourné⁽¹⁾, l'interpelle pour une action immédiate de l'État français. Après une première déclaration le 15 février 2024, la France se joint à 21 missions diplomatiques européennes et à l'U.E. pour condamner la poursuite des démolitions à Jérusalem-Est et en zone C (site France Diplomatie ; Israël/Territoires palestiniens). Déclaration qui n'aura d'effet que si elle est suivie d'actes réels et de sanctions.

Téléphérique à Wadi Hilweh (Silwan)

Les plans du téléphérique ont vu le jour il y a 12 ans, promu par le ministère du Tourisme Israélien, conçu pour faciliter l'accès de Jérusalem-Ouest à la « Cité de David ».

Porté par 15 pylônes de 8 étages, il doit longer les murs de la vieille ville et se poser sur le futur complexe touristique *Kedem*.

Ce projet a toujours été combattu à Jérusalem par une large coalition, regroupant habitants, professionnels et ONG ainsi qu'à l'échelle internationale.

La Haute Cour israélienne a rejeté tous les recours en 2022. Depuis, l'État cherche une entreprise internationale pour construire le téléphérique, alors que 4 entreprises (3 françaises et 1 suisse) se sont retirées du projet en raison, écrit *Haaretz* « de la sensibilité politique du projet ».

Pourtant des terres appartenant à des habitants palestiniens viennent d'être expropriées et des oliviers déracinés pour placer les piliers de soutien des futurs pylônes.

Les récents développements, se situent dans le cadre de l'enregistrement des propriétés foncières des colons à Wadi Hilweh.

Dans une alarme conjointe en date du 21 décembre 2023, les associations israéliennes *Bimkom*, *Emek Shaveh*, *Ir Amin* et *Peace Now* lancent un appel à la communauté internationale pour, notamment : « *appeler Israël à respecter et à protéger l'intégrité, l'authenticité et le caractère multiculturel distinct du bassin de la vieille ville, façonné depuis des milliers d'années* » et « *exiger des autorités israéliennes qu'elles suspendent les plans*

d'expropriation, qu'elles mettent fin au projet destructeur du téléphérique et qu'elles arrêtent les procédures de SOLT⁽²⁾, qui menacent gravement les droits des Palestiniens sur leurs maisons, leurs terres et leurs patrimoines ».

Ainsi la situation à Jérusalem-Est se caractérise aujourd'hui par une accélération de la judaïsation forcée de la capitale revendiquée par les Palestiniens. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de dénoncer les violations du droit et d'apporter notre soutien aux Palestiniens là-bas et à leurs combats quotidiens pour résister et exister. ■

J. B.

(2) Procédure officielle israélienne utilisée par l'autorité d'occupation pour accélérer les mécanismes d'enregistrement foncier des maisons et terrains volés par les colons et procéder « par blocs », pour déposséder des propriétés palestiniennes contiguës.

21 >>> en outre la discrimination raciale en matière de terre et de logement, puisqu'elle déclare le développement des colonies juives comme une valeur nationale, encourageant l'État à pratiquer une discrimination fondée uniquement sur l'appartenance nationale.

Alors qu'Israël poursuit sa guerre génocidaire contre Gaza, avec plus de 40 000 Palestiniens tués et plus de 75 % des 2,3 millions de Palestiniens déplacés, sans perspective de retour, les pratiques israéliennes d'accapement des terres et de colonisation persistent. En Cisjordanie, des milliers de logements exclusivement juifs sont planifiés, certains sont déjà construits. Dans le même temps, de nombreuses communautés bédouines du Naqab ne sont toujours pas reconnues et font l'objet de politiques discriminatoires qui les privent de services essentiels. ■

Centre juridique Adalah
Miriam Azem et Adi Mansour, traduction M. S.

(1) Par exemple, la Cour a confirmé l'application de la loi de 1953, même lorsque les terres confisquées, initialement destinées au « développement essentiel, à la colonisation ou à la sécurité », ont finalement été réaffectées au boisement.

17 avril, plus que jamais, journée internationale de soutien aux prisonnier-es politiques palestinien-es

3 558 sont placés en détention administrative, c'est-à-dire sans charges, sans procès, aucune pièce n'est communiquée au prisonnier ni à son avocat, pour des périodes allant jusqu'à 6 mois, renouvelables sans aucune limitation. Ce système hérité du droit britannique appliqué lors du mandat sur la Palestine viole l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les détenus de Gaza subissent le même sort, voire pire. 27 détenus gazaouis sont morts pendant leur détention dans des installations militaires – à la base de Sde Teiman, près de Be'er Sheva, à la base d'Anatot, près de Jérusalem, et au cours d'interrogatoires dans d'autres installations. Les Gazaouis détenus en Israël ne sont pas légalement définis comme des prisonniers de guerre. La plupart d'entre eux ont été arrêtés en vertu de la loi israélienne sur la détention des « combattants illégaux », qui autorise la détention de toute personne soupçonnée de participer aux hostilités contre Israël et leur permet d'être détenus pendant 75 jours avant d'être présentés à un juge. Ils sont également détenus dans des conditions épouvantables, humiliés, torturés. Nombre d'entre eux sont détenus près de Be'er Sheva (Sud d'Israël). Leur nombre exact, leurs noms ne sont pas tous connus. Les prisonniers qui ont été libérés témoignent de tortures, de mauvais traitements, notamment les yeux bandés et mains menottées en permanence.

Comme dans tous les conflits, les femmes paient un lourd tribut. Elles sont soumises à des traitements inhumains et dégradants, privées de serviettes hygiéniques, de nourriture et de médicaments, et sévèrement battues. Les femmes et les filles palestiniennes en détention ont également été soumises à de multiples formes d'agression sexuelle, comme le fait d'être déshabillées et fouillées par des officiers masculins de l'armée israélienne. Dans un rapport d'experts de l'ONU, ceux-ci ont déclaré que « *deux détenues palestiniennes auraient été violées et d'autres auraient été menacées de viol et de violence sexuelle* ».

Les enfants ne sont pas épargnés. Non seulement, environ 25 % des enfants détenus le sont dans le cadre de la détention administrative, mais ils peuvent être placés à l'isolement pour des durées qui peuvent être longues. De plus, des enfants sont arrêtés (pris en otage) pour faire pression sur la famille ou pour les amener à dénoncer un proche.

La population palestinienne soutient ses prisonniers politiques. Le retour lors de leur libération est un moment de fête. Le nouveau libéré reçoit de nombreuses visites, c'est un héros. Ce moment, qui représente une victoire sur l'occupant, est si important que, régulièrement, les autorités israéliennes interdisent les fêtes lors de la libération d'un prisonnier. Cela peut même être une condition à sa libération notamment à la fin d'une détention administrative. Lors des mouvements de grève de la faim des prisonniers, ou d'autres mouvements de protestation dans les prisons, des points de soutien avec des prisonniers sont installés dans les villes. Des manifestations sont organisées régulièrement.

Les rapports et les preuves concernant la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus palestiniens dans les prisons israéliennes se sont multipliés depuis le 7 octobre 2023, soulignant la nécessité urgente de mener des enquêtes indépendantes. Des organisations des droits humains palestiniennes appellent la communauté internationale à contraindre Israël à respecter les règles du droit international et du droit humanitaire, en particulier la quatrième convention de Genève, et à adhérer aux règles minimums standards pour le traitement des détenus.

En s'en prenant à toute la population, tout en ciblant les journalistes, étudiants, militants, les jeunes, les habitants de Jérusalem-Est, des camps de réfugiés, Israël s'attaque à la société palestinienne tout entière. Ce système mis en place par Israël est mis au service de la colonisation, contribue à sa politique d'apartheid, de nettoyage ethnique dans les territoires occupés (y/c Jérusalem-Est), de génocide à Gaza.

Le gouvernement français doit agir, prendre les mesures qui s'imposent pour contraindre Israël à respecter les règles du droit international et du droit humanitaire.

Nous y travaillons et continuerons d'y travailler, aux côtés du peuple palestinien.

C. P. pour le GT prisonnier-es

(1) Lettre de la présidente du RCDP, des présidents des Conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Seine-Saint-Denis, des maires d'Allonnes, Bagneux, Besançon, Billy-Montigny, Corbeil-Essonnes, Fontenay-sous-Bois, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Méricourt, Montreuil, Nanterre, Rezé, Villejuif

Ventes d'armes à Israël, la France complice

La France se veut « irréprochable », en matière de livraisons de matériel militaire, selon les propos du ministre des Armées, M. Sébastien Lecornu, en réponse aux interpellations de plusieurs parlementaires⁽¹⁾. Mais qu'en est-il ?

L'armée israélienne n'utilise plus de chars, de canons ou d'avions produits intégralement dans l'Hexagone comme ce fut le cas durant les premières décennies qui ont suivi sa création. Mais la production d'armements n'a pas échappé au processus de globalisation. Pour réduire les coûts de production tout en bénéficiant des meilleures avancées technologiques, les entreprises font jouer la concurrence non seulement au niveau national, mais également régional et international. C'est le cas pour Israël comme pour la France. En 2014 par exemple, comme déjà en 2009, des composants portant l'inscription « fabriqués en France » ont été retrouvés à Gaza suite à des attaques meurtrières menées contre les Palestiniens.

D'ailleurs, lors de son audition, le ministre a reconnu que des composants ont été livrés jusque très récemment et qu'il avait demandé aux services en charge des exportations « d'être encore plus rigoureux », mais sans donner beaucoup plus de détails. Il nous faudra attendre le mois de juillet prochain pour disposer des données financières des exportations de matériel militaire et des composants de la France en direction d'Israël au cours de l'année 2023. Pour les exportations de 2024, c'est seulement en juillet 2025 que ces données seront rendues publiques !

Le diable se cache dans les détails

En effet, plusieurs sources officielles d'information ont été obtenues suite aux actions des ONG, dont l'Observatoire des armements, qui malgré leurs limites lèvent une partie du voile. Ainsi, depuis les années 2000, le ministère des Armées diffuse tous les ans un rapport au Parlement sur les exportations d'armements de la France⁽²⁾. Il existe également deux bases de données complémentaires accessibles sur Internet : celle de l'ONU⁽³⁾ et celle du Sipri⁽⁴⁾. Et depuis mi-2022 les parlementaires disposent du rapport annuel sur les biens à double usage (civil et militaire) publié par le ministère de l'Économie et des Finances⁽⁵⁾. L'Union européenne publie également une base de données qui compile les rapports nationaux des États membres.

Sur les dix dernières années (2013-2022), Israël représente seulement 0,28 % du total des prises de commandes et 0,67 % des livraisons d'armes vendues par la France avec une moyenne

annuelle des commandes qui avoisine les 20 millions d'euros. Mais ces montants qui peuvent paraître faibles, ne préjugent pas de l'importance des équipements vendus au regard de leur usage potentiel. Car sous couvert du secret-défense conjugué au secret commercial, la transparence fait défaut sur le type de matériels exportés.

Dans la base de données mise en place par l'ONU sur une base volontaire de la part des États, aucune vente n'est signalée par la France à Israël, hormis celle en 2011 de 3 pistolets et en 2022 de 8 fusils d'assaut. De même au niveau du Sipri, il ressort que les dernières ventes d'armes de la France à Israël remontent à 1994 pour 7 hélicoptères AS-565S Panther. Ce qui tend à corroborer les affirmations du gouvernement.

Quant à l'export de composants à double usage civil et militaire et soumis à autorisation spéciale, les montants sont nettement plus importants que ceux du matériel spécifiquement identifié comme militaire. En 2021, ils étaient de 159 millions et en 2022 de 34 millions d'euros. Mais quel pourcentage sera utilisé pour la fabrication de systèmes d'armement ou de munitions ? Impossible de le savoir.

La complicité d'un pays dans l'exécution de crimes de guerre n'est pas proportionnelle à l'importance des montants financiers du matériel exporté. D'autant que la coopération ne se

Salons d'armement français : vitrine du matériel israélien

La France apporte également son soutien à Israël par l'accueil des entreprises israéliennes dans les salons professionnels internationaux d'armement qu'elle organise. Alors qu'à plusieurs reprises les entreprises militaires russes ou chinoises ont été interdites de participation ou d'exposition de certaines de leurs armes, ce n'est pas le cas pour Israël qui a jusqu'à présent toujours pu exposer son matériel « éprouvé au combat » dans les Territoires palestiniens. Par exemple, Israël, était présent à Paris du 13 au 17 novembre 2023 au salon Milipol, spécialisé dans le matériel de sécurité et de maintien de l'ordre sans que cela pose question...

Prochains salons organisés par la France en 2024 :

- > Eurosatory, pour le matériel terrestre, du 17 au 21 juin 2024 ;
- > Euronaval, pour le matériel naval, du 4 au 7 novembre 2024.

limite pas à la vente de matériel, elle prend des formes multiples comme la participation à des programmes communs de recherche et développement, la création de co-entreprise pour le développement d'un programme précis, le rachat d'entreprises basées dans l'autre pays, etc. Là encore, hormis quelques annonces médiatiques, le contenu de ces coopérations reste très opaque, trop souvent fragmentaire et difficile à retracer.

Dernièrement, le ministre de la Défense d'Israël a affirmé sa volonté de renforcer son autonomie en matière de production d'armes, ne voulant pas se retrouver à court de munitions ni subir de fortes pressions politiques en échange de la fourniture de matériels militaires. Par ces propos il soulignait ainsi l'importance de la coopération militaire. Et pour nous, la nécessité d'y mettre fin, par le biais d'un embargo complet, pour ne plus être complices des crimes de guerre perpétrés.

Car tous ces échanges militaires avec Israël sont en totale contradiction avec les engagements internationaux de la France

Coopération sécuritaire : vers une « israélisation » de la sécurité ?

La coopération sécuritaire franco-israélienne a connu un « coup de fouet » suite à l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Mais s'il est un domaine, où le secret est bien gardé, c'est bien celui-ci.

Ce renforcement s'inscrit dans l'évolution de la politique diplomatique et militaire de la France sous couvert de lutte contre-terroriste et de continuum défense-sécurité nationale (abolition des frontières entre la lutte contre l'ennemi intérieur et l'ennemi extérieur et entre les forces militaires et les forces de police).

Alors ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy avait déjà manifesté un vif intérêt pour la politique sécuritaire d'Israël en invitant, à la fin de l'année 2005, le ministre israélien de la Sécurité publique, Gideon Ezra et le Haut-commissaire de la Police nationale israélienne, Moshe Karadi, à Paris. Il s'intéressait tout particulièrement au savoir-faire israélien en matière de « maintien de l'ordre » et voulait renforcer la coopération entre les services de renseignement.

Dans la foulée, un attaché de sécurité intérieure est nommé en 2006 à l'ambassade de France à Tel Aviv, et un poste équivalent est mis en place au sein de l'ambassade d'Israël à Paris. Un projet d'accord de coopération pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée est alors évoqué.

Les attentats en France de 2015 viendront créer comme un « bruit de fond » pour un renforcement des pouvoirs arbitraires de contrôle policier y compris préventif. « Il nous faut « israéliser » notre sécurité », explique le président de la région Normandie et ancien ministre de la Défense, Hervé Morin, suite à l'assassinat mardi 26 juillet 2016 du prêtre de Saint-Étienne-du-Rouvray, revendiqué par l'État islamique.

Une coopération sécuritaire s'est également établie au niveau de certaines municipalités qui font appel à l'expertise d'Israël, comme, par exemple, la ville de Nice. Ou lors d'événements particuliers comme les prochains Jeux olympiques à Paris où la sécurité est l'un des points les plus sensibles pour les organisateurs. De nombreuses firmes israéliennes auraient été contactées. Des filiales de sociétés israéliennes d'entreprises de sécurité privée pourraient être présentes sur les sites de compétition, ou les villages olympiques⁽¹⁾.

Mais les informations sur les échanges au niveau des services de renseignements, sur la coopération entre les forces de police françaises et israéliennes, ou sur le type de matériel de maintien de l'ordre exporté ou importé, sont extrêmement rares et difficiles à trouver dans les médias ou sites officiels français. Une opacité tenace qui pose un sérieux problème de contrôle démocratique.

Patrice Bouveret

(1) « Les Israéliens du secteur de la sécurité actifs aux J.O. de Paris ? » Par Israelvalley Desk, 4 mars 2024 : <https://israelvalley.com/2024/03/04/j-o-de-paris-les-israeliens-du-secteur-de-la-securite-en-france-budget-de-320-millions-deuros-pour-la-securite-des-j-o/>

Quelques exemples d'entreprises et de programmes impliquant des entreprises françaises et israéliennes

THALES collabore avec Elbit Systems pour les drones Watchkeeper WK450, ceux de la famille Hermes (45, 450, 900, StarLiner) ; et avec IAI (Israel Aerospace Industries) pour le drone MALE Heron TP. Cf. Calepin des entreprises internationales de défense, édition 2023, DGA (Direction générale de l'armement) Ministère des Armées.

AIRBUS collabore avec Elbit Systems pour des systèmes de guerre électronique (Système de contre-mesures IR directionnelles) ; pour des systèmes d'affichage embarqué sur des hélicoptères (Helmet Display and Tracking Systems) ; et avec IAI (Israel Aerospace Industries) pour le drone MALE Heron TP. Cf. Calepin des entreprises internationales de défense, édition 2023, DGA (Direction générale de l'armement) Ministère des Armées.

SAFRAN collabore avec Elbit Systems dans le domaine des drones tactiques. À cette fin, les deux entreprises ont créé une co-entreprise détenue à 50/50 par les deux entités. Cf. « Drone tactique : la France sous influence », Les Notes de l'Observatoire n° 3, mise à jour janvier 2016, disponible : <https://www.obsarm.info/spip.php?article259>

EXCELLIA vend à Israël des composants à double usage, notamment des capteurs de position, dont un a été retrouvé sur un missile utilisé lors d'une frappe israélienne sur Gaza en 2014, et provoquant la mort de 3 enfants et en blessant deux autres. Une plainte est en cours d'instruction.

PGM Précision fabrique des fusils de précision, vendus à Israël. Cf. « La guerre se fabrique près de chez nous », Les Notes de l'Observatoire n°6, mai 2022, disponible : <https://www.obsarm.info/spip.php?article383>

AMEFO / PLASAN est une entreprise spécialisée dans les blindages et systèmes de protection basée en Saône-et-Loire, rachetée en 2012 par le groupe israélien Plasan, propriété du Kibboutz Sasa.

Programme SCORPION : lancé en 2014, par la DGA (Délégation générale de l'armement), le programme Scorpion (synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'infovalorisation) est un vaste programme de modernisation de l'armée de Terre française qui implique Elbit Systems dans la mise en place de l'interface du programme. Cf. l'enquête de Jean Stern, « Comment Israël développe Scorpion, futur cœur de la défense française », Orient XXI, 31 mars 2021 : <https://orientxxi.info/magazine/comment-israel-developpe-scorpion-futur-coeur-de-la-defense-francaise,4616>

Cette liste est une courte illustration des coopérations franco-israéliennes. Elle est à compléter et à élargir, d'une part, avec les programmes de coopération entre universités françaises et israéliennes ; et, d'autre part, avec les différents programmes de recherche & développement à finalité militaire ou sécuritaire mis en place par l'Union européenne.

Observatoire des armements

– notamment les Conventions de Genève, le Traité sur le commerce des armes (TCA) ou la Position commune de l'Union européenne sur les exportations d'armements, sans oublier la décision de la Cour internationale de Justice sur le risque de génocide – qui lui confère des obligations non seulement de respecter, mais également de faire respecter le droit international humanitaire.

Patrice Bouveret,
Observatoire des armements

Pour en savoir plus : *La coopération militaire et sécuritaire France-Israël*, Les Cahiers de l'AFPS n° 28, rédigé par Patrice Bouveret, préface de Taoufiq Tahani et postface de Bernard Ravenel, 2017, 100 pages, 6 euros plus port. Un outil indispensable pour disposer d'informations les plus complètes possibles, pour mieux comprendre et mesurer les enjeux, ensuite pour aller interpellier les responsables politiques et demander la mise en place d'un embargo sur la coopération militaire et sécuritaire entre la France et Israël, en prenant appui sur la double obligation de la France de respecter et de faire respecter le droit international pour ne plus être complice des violations commises.

(1) Lors de son audition le 27 février 2024 par la commission de la défense disponible sur le site vidéo de l'Assemblée nationale : https://videos.assemblee-nationale.fr/video.14688382_65de054811579.commission-de-la-defense-m-sebastien-lecornu-ministre-des-armees-27-fevrier-2024/ Cf. également la dépêche AFP du 27 février 2024 : <https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/270224/paris-se-veut-irreprochable-dans-les-composants-militaires-qu-elle-livre-israel/>

(2) Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France 2023, édité par le Ministère des armées, disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/rapport-au-parlement-2023-exportations-darmement-france>

(3) UN Register of Conventional Arms (UNROCA) : <https://www.unroca.org/>

(4) Stockholm International Peace Research Institute : <https://www.sipri.org/databases/armstransfers>

(5) Disponible : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/echanges-commerciaux-et-reglementation/service-des-biens-double-usage/service-des-biens-double-usage>

Quelle paix durable ?

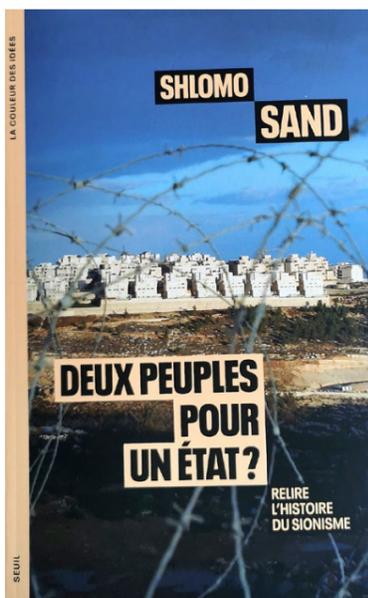
Shlomo Sand versus Jean-Pierre Filiu

Parmi les nombreux livres publiés récemment sur le Proche-Orient, deux retiennent plus particulièrement l'attention. D'une part, le dernier essai de Shlomo Sand, *Deux peuples pour un État*, d'autre part, l'analyse de Jean-Pierre Filiu *Comment la Palestine fut perdue, et pourquoi Israël n'a pas gagné* ⁽¹⁾

Ces deux grands historiens ont choisi, pour aborder le conflit israélo-palestinien, des angles très différents tout en étant complémentaires. Leurs conclusions sur les conditions d'une paix durable sont cependant diamétralement opposées. Pour Shlomo Sand, un État binational est la seule perspective crédible, alors que pour Jean-Pierre Filiu, l'exacerbation des tensions impose deux États séparés.

Un État ?

Shlomo Sand est l'un des plus illustres « nouveaux historiens » ⁽²⁾ israéliens. Il a régulièrement bousculé l'orthodoxie sioniste, en particulier au début des années 2000 avec sa solide démonstration : *Comment le peuple juif fut inventé*. Dans son dernier ouvrage, il explore le passé idéologique du sionisme pour identifier tous ceux qui ont rejeté le principe d'un État juif exclusif. Et il avoue qu'il n'imaginait pas à quel point ces prises de position avaient régulièrement irrigué l'histoire d'Israël depuis ses origines. Fort de ce constat, Shlomo Sand prend le contrepied des incantations occidentales sur la solution à deux États : « *Il n'y a pas d'autre paradigme que de prendre acte de la réalité binationale telle qu'elle est, et d'agir dans ce cadre pour la transformer en une démocratie égalitaire* ». Il évoque comme exemples les luttes civiques des noirs américains ainsi que l'Afrique du Sud post-apartheid et souligne que l'égalité entre tous les citoyens est une attente de nombreux Palestiniens. Pour donner corps à son propos, il compare Haïfa et Jérusalem. À Haïfa, « *par-delà les frottements et les discriminations, [Juifs et Palestiniens] s'acceptent mutuellement et prospèrent grâce à une coopération fructueuse* ». Par contre, à Jérusalem, « *Israël entrave par tous les moyens la citoyenneté des*



Palestiniens vivant sous annexion ». Pour le moment, Israël préfère la situation raciale de Jérusalem au nom de la préservation du « *caractère juif* » de l'État. Mais cet apartheid ne pourra pas durer, affirme-t-il.

Il fonde sa conviction sur le concept de « *Stychie* », qu'il emprunte à Ber Borochov (p 230). La Stychie est un enchaînement d'événements aléatoires, non délibérés et non planifiés. Sand propose, à partir de cette grille, une relecture de l'émigration juive vers la Palestine qui est, selon lui, le fruit d'une succession de circonstances imprévisibles et non maîtrisées. Initialement les Juifs étaient massivement tournés vers l'ouest, mais les USA ont fermé l'immigration en 1924 ; puis à la conférence d'Évian en juillet 1938, les pays occidentaux ont refusé d'augmenter les quotas d'accueil de juifs voulant échapper au nazisme. Cette fermeture à l'ouest a créé les conditions pour que la « *catastrophe nazie* » provoque une immigration contrainte vers Israël, rendant dès lors possible la création d'un État. De même, la colonisation rampante qui n'a pas cessé depuis 1967, et qui bloque physiquement l'institution de deux États, est un processus de stychie qui crée une situation binationale de fait, la démocratie en moins en raison de l'apartheid. « *La coexistence de deux populations de plus en plus imbriquées l'une dans l'autre, sans égalité civique, juridique et politique peut certes se prolonger encore un temps, mais [ce statu quo] finira par s'achever.* »

Shlomo Sand n'est pas pour autant optimiste : même s'il considère comme inévitable le processus d'intégration croissante, il « *ne voit guère pour le moment de forces politiques qui puissent conduire à un rapprochement* ». Par ailleurs, si ce livre vient tout juste d'être traduit de l'hébreu, il a en fait été écrit pour l'essentiel avant le retour au pouvoir de Netanyahu en 2022 ; le scepticisme de Sand prend dès lors un

relief terriblement prémonitoire : « *Il semble que cette région soit condamnée à traverser quelques catastrophes avant que la raison, l'égalité et la justice trouvent le moyen de s'instaurer [...] Si les nationalistes extrémistes occupent de plus en plus les centres de décision [...] une telle radicalisation se traduira-t-elle par une destruction massive avec des victimes par dizaines de milliers ?* ». Malgré cela, conclut-il, il faudra « *le moment venu, arracher de son cœur la muraille de haine édifiée comme une forteresse sur un amas de peurs.* »

Deux États ?

Contrairement au livre de Shlomo Sand, l'ouvrage de Jean Pierre Filiu ⁽³⁾ a été bouclé le 3 décembre 2023. Il est donc en prise directe avec les massacres de Gaza. Le titre qu'il a choisi exprime clairement l'absurdité dans laquelle est enkysté le conflit : une défaite sans vainqueur. Pour argumenter cette « *étude structurelle d'un processus historique* », Filiu a construit une approche thématique avant que d'être chronologique. Il décline ainsi ce qu'il considère comme les trois forces israéliennes face aux trois faiblesses palestiniennes. À travers chacun de ces six axes de lectures, il déroule la chronologie historique en la réexaminant à chaque fois sous une focale différente. Ce faisant, il ouvre des perspectives d'analyse jusqu'ici mésestimées.

Ainsi, il montre que la première force du sionisme est d'avoir été chrétien avant d'être juif ! Car pour les évangélistes anglo-saxons, depuis le milieu du XIX^e siècle, seul le retour des Juifs en Israël permettra le retour de Dieu. Théodore Herzl l'a très vite compris : dès le premier congrès sioniste de 1897, il invite des représentants chrétiens qui voient dans son projet « *l'accomplissement imminent des prophéties* ». J.-P. Filiu démontre comment cette croyance a constitué le socle des positions occidentales, qu'il s'agisse de la déclaration Balfour ou du soutien américain, encore aujourd'hui. Ainsi, Trump recueille 80 % des votes évangélistes blancs contre seulement 25 % du « *vote juif* ». Au point que Netanyahu privilégie un « *sionisme sans les Juifs* », cherchant ses alliés chez les intégristes, même s'ils sont antisémites, plutôt que dans la *diaspora* qui est de plus en plus critique à l'égard de sa politique. La deuxième force d'Israël c'est sa « *pluralité de combat* » : quelles que soient les divergences politiques, l'unité se reconstruit en un instant chaque fois que se pose une question existentielle. Constat qui s'est encore vérifié le 7 octobre. La troisième force du sionisme, c'est sa stratégie du fait accompli, associée à l'absence d'explicitation d'un objectif final ; toutes les options restant ouvertes dans le cadre d'une stratégie de grignotages continus. Depuis plus de cinquante ans, la colonisation de la Cisjordanie illustre parfaitement cette « *intelligence du pas à pas* ».

Jean Pierre Filiu énumère ensuite les trois faiblesses des Palestiniens : tout d'abord, l'illusion de la solidarité arabe. Ainsi, dès 1913, le premier congrès arabe à Paris refuse d'aborder la question de la Palestine, « *afin de ne pas indisposer* » la France, pays d'accueil. Cette duplicité des décideurs ne s'est jamais démentie depuis, comme Filiu le prouve abondamment. Les divisions internes représentent la deuxième faiblesse des Palestiniens. Désastreuses dans les années trente, elles ont été particulièrement sensibles à Jérusalem, où les familles Husseini et Nashashibi se sont longtemps affrontées alors même que l'implantation sioniste se consolidait. Récemment encore, Netanyahu a su utiliser le Hamas contre l'OLP. Enfin le troisième handicap palestinien se fonde sur le « *deux poids, deux mesures* », fruit du profond biais pro-israélien dans le débat public occidental qui est « *convaincu d'adopter une position morale et équilibrée, ce qui rend ce biais d'autant plus implacable, car aveugle de lui-même.* »

Concernant les perspectives, Filiu suggère d'abord de sortir de ce qu'il considère comme une double impasse intellectuelle : d'une part le mythe d'un État binational, « *option que le sionisme aujourd'hui triomphant a rejeté depuis près d'un siècle* », et d'autre part la croyance en « *une question palestinienne une fois pour toutes enterrée* ». Il affirme ensuite que, même si « *l'invocation rhétorique de la solution à deux États semble bien peu crédible face à l'impuissance à enrayer la course à l'abîme de la destruction méthodique de Gaza [...] elle constitue pourtant le seul horizon d'avenir.* »

Est-ce bien la question ?

Cette opposition de perspectives chez les deux historiens signe-t-elle l'impasse dans laquelle le conflit est enfermé ? Sans doute. Cependant, Shlomo Sand confirme qu'au-delà de l'apartheid et du racisme, il existe tout un pan de la culture israélienne ouvert au respect de l'autre. Jean-Pierre Filiu quant à lui, éclaire l'impact délétère de l'injustice faite aux Palestiniens sur « *l'ensauvagement du monde actuel* ». Les deux historiens participent d'une réflexion ouverte sur l'impératif d'une solution qui ne pourra aboutir sans une implication internationale résolue. Car, au-delà de leurs conclusions contradictoires, ils alimentent le nécessaire débat sur l'urgence d'une solution. Étant entendu que ce sont les Israéliens et les Palestiniens qui construiront eux-mêmes les réponses en dépassant l'accumulation de haines et de meurtres, comme d'autres pays l'ont fait avant eux. Mais quelle que soit l'option, les deux chercheurs partagent la même certitude : ils n'y parviendront pas seuls ! ■

Bernard Devin

(1) Shlomo Sand, *Deux peuples pour un État ? Relire l'histoire du sionisme*, Éditions du Seuil, janvier 2024 – Jean-Pierre Filiu *Comment la Palestine fut perdue, et pourquoi Israël n'a pas gagné – Histoire d'un conflit*, Éditions du Seuil, février 2024

(2) Née à la fin des années 80, la « nouvelle histoire » désigne un courant universitaire israélien qui a développé un contre-récit non sioniste de la guerre de 1948 et a largement validé le narratif palestinien. Au cours des années 90, il a alimenté un riche débat de fond sur les origines d'Israël, puis il a été violemment étouffé au nom du « consensus général ». Sous la pression sociale, certains chercheurs comme Benny Morris sont allés jusqu'à renier une part de leurs propres travaux.

(3) Jean Pierre Filiu est professeur à Sciences Po Paris. Il a enseigné dans les universités de Columbia à New York et de Georgetown à Washington. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur Israël/Palestine. Sa chronique hebdomadaire « un si proche Orient » sur le site du *Monde* a déjà attiré des millions de lecteurs.

« Personne ne nous arrêtera ; ni La Haye, ni l'Axe du Mal, ni personne d'autre [...] c'est la guerre des fils de la lumière contre les fils des ténèbres » disait B. Netanyahou en janvier.

Il ne faut pas croire que voir les massacres et le génocide des Palestinien·nes de la Bande de Gaza suffit à entraîner la révolte. D'autant plus quand on entend les prises de paroles et qu'on observe les actes réels depuis 6 mois ; ceux des puissant·es du monde, comme d'un grand nombre de ses habitant·es.

Il y a celles et ceux qui ne voient rien, ou préfèrent regarder ailleurs. Il y a celles et ceux qui voient, mais apprécient plutôt les avantages que la situation leur procure, qui deviennent complices ou ont une part active. Il y a celles et ceux qui approuvent explicitement. Il y a celles et ceux dont l'attitude est ambiguë, à la fois critique et complaisante. Il y a celles et ceux qui dénoncent sans dénoncer, qui tergiversent...

Cela montre que face à la mort par milliers de l'autre, à l'épouvante, à la terreur que provoquent les bombardements ininterrompus, la famine, les maladies ou l'enfermement, face à l'impuissance « organisée », la révolte n'est donc pas spontanée, ou évidente, même chez celles et ceux qui sont informé·es.

Et alors les mots ne veulent plus rien dire « il y a deux mois, on parlait déjà de quelque chose de dramatique, de catastrophique, je ne sais plus quels mots utiliser aujourd'hui » déclare Fabrizio Carboni directeur du comité international de la Croix-Rouge pour le Moyen-Orient. Dans cette indifférence ambiante, est-on prêt·es à abandonner les Palestinien·nes ? À céder sur le droit international, ses valeurs et ses principes supra étatiques, nés de la prise de conscience qu'on ne peut faire confiance aux États-nation pour garantir paix et justice ? Va-t-on laisser disparaître l'UNRWA et son rôle unique auprès des six millions de réfugié·es, dont elle préserve l'identité, au-delà de son soutien à leur vie matérielle et éducative ?

La folie assassine en cours dans la Bande de Gaza, ne doit pas se regarder. Elle doit être combattue pour la stopper ! Il n'y aura de solution que politique...

Mireille Sève

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité (AFPS)

Directrice de publication :
Anne Tuillon

Comité de rédaction : Anne Catherine Charrier,
Bernard Devin, Jacques Fontaine,
Jacques Fröchen, Odile Kadoura,
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy, Mireille Sève

Présidente de l'AFPS :
Anne Tuillon

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy
CPPAP : N° 0923 G 83106

Imprimerie : Printcorp
37, avenue des Châtelets
22440 Ploufragan

Palestine Solidarité

avril 2024

redaction-palsol@france-palestine.org
www.france-palestine.org
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des analyses, des interviews, des informations culturelles, ou sur la vie de l'association et les activités de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
7 € pour les adhérents à l'AFPS
12 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !